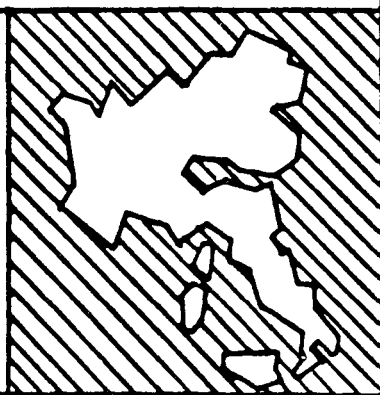


communauté
économique
européenne

communauté
européenne
de l'énergie
atomique

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



**BULLETIN
D'INFORMATION**

BRUXELLES

numéro

4

1970

B U L L E T I N
DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL (CEE - CEEA)

no 4/1970
septembre/décembre

SECRETARIAT
3, boulevard de l'Empereur
Bruxelles
Téléphone : 12.39.20

S O M M A I R E

	Pages
I. <u>89e session plénière du Comité économique et social,</u> <u>tenue le 21 octobre 1970</u>	5
- "Activités non salariées (ex classe 01 à 90 CITI)"	7
- "Caséines et caséinates"	7
- "Aliments diététiques pauvres en sodium"	8
- "Echanges intracommunautaires de viandes fraîches"	9
- "Commercialisation des semences"	10
- "Navette (autobus)"	10
- "Liberté d'établissement sage-femme"	11
II. <u>90e session plénière du Comité économique et social,</u> <u>tenue les 25 et 26 novembre 1970</u>	12
- Hommage à la mémoire du Général de Gaulle	12
- Eloge funèbre de M. Georges Bréart, membre du Comité	12
- Allocution de M. Malfatti, président de la Commission	13
- Interventions des présidents des groupes :	
M. Giunti	19
M. Brenner	20
M. Aschoff	22
et de MM. Visocchi	23
Germozzi	24
- Réponses de M. Malfatti, président de la Commission aux diverses interventions	25
- "Evolution de la situation sociale dans la Communauté pendant l'année 1969"	29
- "Production et commerce de miel"	32
- "Hydrocarbures/Pétrole, gaz naturel, électricité"	32
- "Matériels de multiplication végétative de la vigne"	33
III. <u>91e session plénière du Comité économique et social</u> <u>(Session extraordinaire) tenue le 9 décembre 1970</u>	34
- "Réalisation par étape de l'union économique et monétaire dans la Communauté"	
IV. <u>Activités du sous-comité</u>	35
<u>"Politique économique à moyen terme"</u> (Projet de troisième programme de politique économique à moyen terme)	
V. <u>Activités des sections spécialisées</u>	37
A. <u>Section spécialisée pour l'agriculture</u>	37
(réunions des 13 octobre - 13 novembre et 15 décembre)	
B. <u>Section spécialisée pour les questions économiques</u>	40
(réunions des 7 octobre - 9 novembre et 26 novembre)	

	Pages
C. <u>Section spécialisée pour les questions sociales</u>	42
(réunions des 16 octobre et 5 novembre)	
D. <u>Section spécialisée pour les transports</u>	43
(réunions des 12 novembre et 8 décembre)	
E. <u>Section spécialisée pour les activités non-salariées</u> <u>et les services</u>	44
(réunion du 6 octobre)	
F. <u>Section spécialisée pour les problèmes énergétiques</u>	45
(réunion du 10 novembre)	
G. <u>Section spécialisée pour les problèmes nucléaires</u>	46
(réunion du 24 septembre)	
H. <u>Section spécialisée pour le développement de l'Outre-Mer</u>	46
(réunion du 24 septembre)	
VI. <u>Visites officielles du président du Comité économique et social</u> ..	47
A. Visite au Conseil économique et social français	47
B. Visites aux Institutions européennes	47
VII. <u>Participation à des manifestations diverses</u>	48

I

89e SESSION PLENIERE DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIALTENUE LE 21 OCTOBRE 1970

Le Comité économique et social a tenu sa 89e session plénière à la Salle "Dynastie" du Palais des Congrès, le 21 octobre 1970, sous la présidence de M. J.D. Kuipers, son président, en présence des fonctionnaires du Conseil et de la Commission.

Il avait à son ordre du jour, l'élaboration d'un certain nombre d'avis.

Avant l'élaboration de ces avis, le Comité a désigné, conformément à l'article 18 du règlement intérieur, MM. Rollinger, Dohrendorf, Gerritse, van Greunsven, Renaud et Piga comme rapporteurs généraux.

Le Comité a procédé à l'élaboration des avis sur :

1. la "Proposition de directive du Conseil concernant la liberté d'établissement et la libre prestation des services pour quelques activités non salariées (ex classe 01 à 90 CITI)"

(rapporteur général : M. Rollinger - Luxembourg - groupe III - Intérêts divers)

L'objectif unique de cette proposition, qui vise un certain nombre d'activités fort disparates, consiste à supprimer toutes les restrictions basées sur la nationalité lors de l'accès aux activités en cause et de l'exercice de celles-ci.

Après la discussion et l'examen du texte de l'avis de la section spécialisée pour les activités non salariées et les services, le Comité a adopté son avis par 69 voix pour et 17 abstentions.

2. la "Proposition d'une directive du Conseil relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant les caséines et les caséinates"

(rapporteur général : M. Dohrendorf - Allemagne - groupe III - Intérêts divers)

La question de l'harmonisation des législations des Etats membres concernant les caséines et les caséinates se situe dans le contexte plus large de l'harmonisation des législations des denrées alimentaires, bien qu'une partie - la plus importante quant au volume de production - des caséines et des caséinates visés par la proposition de la Commission soit exclusivement destinée à l'usage industriel.

Après avoir examiné ce texte, le Comité a adopté son avis par 79 voix pour et 1 abstention.

3. la "Proposition d'une directive du Conseil relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant les aliments diététiques pauvres en sodium"

(rapporteur général : M. Gerritse - Pays-Bas - groupe II - Travailleurs)

Le Comité économique et social avait émis le 27 novembre 1969 un avis unanime sur une proposition de directive concernant l'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux aliments diététiques. La proposition de directive, actuellement à l'examen, constitue une première application de la directive de base et a trait aux aliments diététiques pauvres en sodium.

Le Comité a adopté son avis par 78 voix pour et 1 abstention.

4. le "Projet de directive du Conseil portant prorogation du délai prévu à l'article 19 de la directive du Conseil du 6 octobre 1969, modifiant la directive du 26 juin 1964 relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches"

(rapporteur : M. Gerritse - Pays-Bas - Iie groupe - Travailleurs)

La proposition de directive a pour objet d'accorder aux Etats membres un délai supplémentaire de trois mois pour adapter leurs législations vétérinaires à la directive arrêtée en 1969 par le Conseil des Communautés européennes.

L'avis du Comité économique et social a été adopté à l'unanimité.

5. la "Proposition d'un règlement du Conseil concernant certaines normes de commercialisation applicables aux produits d'oeufs"

(rapporteur général : M. van Greunsven - Pays-Bas - groupe II - Travailleurs)

Cette proposition de la Commission doit être considérée comme une suite, aussi bien de l'application de l'organisation de marchés des oeufs que des réglementations concernant les normes de commercialisation applicables dans le secteur.

Le Comité a adopté son avis par 75 voix pour et 1 abstention.

6. la "Proposition de directive du Conseil modifiant les directives du Conseil du 14 juin 1966, concernant la commercialisation des semences de betteraves, des semences de plantes fourragères, des semences de céréales, des plants de pommes de terre et des semences de plantes oléagineuses et à fibres"

(rapporteur : M. Wick - Allemagne - groupe I - Employeurs)

Le Comité a émis dans le passé plusieurs avis sur des problèmes touchant les normes de commercialisation des plants et semences.

La proposition de directive, a pour objet d'apporter à la réglementation communautaire en matière de semences, toutes les modifications qui s'imposent en vertu de l'établissement du catalogue commun des variétés.

L'avis du Comité économique et social a été adopté à l'unanimité.

7. la "Proposition de règlement du Conseil relatif à l'établissement de règles communes pour les services de navette effectués par autobus entre les Etats membres"

(rapporteur général : M. Renaud - France - groupe Employeurs)

Les services de navette sont définis à l'article 2 du règlement no 117. Ils consistent essentiellement à transporter vers des lieux de vacances des groupes de voyageurs préalablement constitués. Chaque groupe, composé de voyageurs ayant accompli le voyage aller, est ramené au lieu de départ au cours d'un voyage ultérieur. Les services de navette se différencient des services réguliers en ce qu'ils ne peuvent transporter que des groupes préalablement constitués et ne peuvent prendre ou déposer des voyageurs en cours de route.

Après avoir examiné le texte, le Comité a adopté son avis par 54 voix pour, 6 contre et 18 abstentions.

8. la "Proposition de directive fixant les modalités de la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les activités non salariées de la sage-femme"

(rapporteur général : M. Piga - Italie - groupe III - Intérêts divers)

Cette proposition s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation des règles déontologiques pour l'ensemble des professions médicales, para-médicales et pharmaceutiques, en précisant que cette harmonisation devrait s'étendre aux activités de la sage-femme.

Le Comité a adopté son avis à l'unanimité.

- Quelques informations supplémentaires sur les avis émis par le Comité économique et social, lors de la 89e session plénière

- I - Avis du Comité économique et social sur la "Proposition de directive du Conseil concernant la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour quelques activités non salariées"(1)

Rapporteur général : M. Rollinger - Luxembourg - IIIe groupe (Activités diverses)

Le Comité a adopté par 69 voix pour et 17 abstentions, son avis sur la "Proposition de directive du Conseil concernant la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour quelques activités non salariées."

Dans son avis, le Comité souligne que pour certaines catégories professionnelles comprises dans la proposition de directive il est nécessaire de prévoir des dispositions relatives à la reconnaissance mutuelle des diplômes et, éventuellement, des mesures transitoires afin de rendre effective la liberté d'établissement.

De plus, il souhaite que les propositions de directives relatives aux secteurs d'activité qui n'ont pas encore fait l'objet de mesures de libéralisation, soient élaborées et mises en vigueur dans les plus brefs délais.

x

x x

- II - Avis du Comité économique et social sur la "Proposition d'une directive du Conseil relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant les caséines et les caséinates"(2)

Rapporteur général : M. Dohrendorf - Allemagne - IIIe groupe (Activités diverses)

Le Comité économique et social a adopté à l'unanimité moins 1 abstention, lors de sa session plénière du 21 octobre 1970, son avis sur la "Proposition d'une directive du Conseil relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant les caséines et les caséinates".

Le Comité constate que les dispositions de la proposition de directive en question répondent aux critères qu'il considère essentiels pour l'ensemble des réglementations relatives à l'harmonisation des législations dans le domaine alimentaire, et qui sont dans l'ordre :

- protéger la santé publique;
- protéger le consommateur contre les fraudes;
- prendre en considération les intérêts économiques en cause.

Le Comité estime par contre que les produits visés par la proposition de directive et qui ne sont pas à usage alimentaire, doivent être régis par des dispositions suffisamment souples et aussi peu limitatives que possible, afin que leurs utilisateurs puissent obtenir les produits répondant à leurs besoins, tant sur le plan qualitatif qu'en ce qui concerne les prix.

(1) Le Comité économique et social a élaboré son avis en la matière sur la base des travaux effectués par sa section spécialisée pour les activités non salariées et les services (exercice 1968-1970), présidée par M. Germozzi - Italie - IIIe groupe (Activités diverses).

(2) Le Comité économique et social a élaboré son avis en la matière sur la base des travaux effectués par sa section spécialisée pour l'agriculture (exercice 1968-1970), présidée par M. Génin - France - IIIe groupe (Activités diverses).

Le Comité demande en conséquence de reprendre, dans les annexes à la proposition de la Commission, pour les produits non alimentaires, les normes établies par la Fédération Internationale de Laiteries, lesquelles ont fait leur preuve dans le commerce international de ces produits.

Le Comité propose enfin un certain nombre de modifications techniques à la proposition de la Commission.

x

x x

III - Avis du Comité économique et social sur la "Proposition d'une directive du Conseil relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant les aliments diététiques pauvres en sodium"(1)

Rapporteur général : M. Gerritse - Pays-Bas - IIe groupe (Travailleurs)

Le Comité économique et social a émis à l'unanimité moins 1 abstention son avis sur cette première proposition de directive d'application en matière d'aliments diététiques qui concerne plus particulièrement les aliments diététiques pauvres en sodium.

Dans cet avis, le Comité s'est surtout penché sur la question de savoir si la directive en matière de diététique devrait contenir des listes positives ou négatives pour les additifs pouvant être utilisés dans les denrées en question.

Tout en admettant que les produits diététiques doivent être considérés en tant que denrées alimentaires normales auxquelles doit s'appliquer en premier lieu le droit alimentaire (notamment en ce qui concerne les matières colorantes, les agents conservateurs et autres additifs), le Comité accepte provisoirement la solution retenue aujourd'hui par la Commission, qui préconise une liste positive des additifs pour les produits diététiques, c'est-à-dire une liste prévoyant les additifs pouvant être utilisés.

Le Comité estime toutefois qu'il faudra adopter dans les meilleurs délais un régime communautaire pour l'utilisation des additifs dans le secteur des denrées alimentaires, la liste des additifs applicables aux produits alimentaires pauvres en sodium ne pouvant être qu'un élément dudit régime.

x

x x

(1) Le Comité économique et social a élaboré son avis en la matière sur la base des travaux effectués par sa section spécialisée pour l'agriculture (exercice 1968-1970), présidée par M. Génin - France - IIIe groupe (Activités diverses).

- IV - Avis du Comité économique et social sur la "Proposition d'une directive du Conseil portant prorogation du délai, prévu à l'article 19 de la directive du Conseil du 6 octobre 1969, modifiant la directive du 26 juin 1964 relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches"(1)

Rapporteur général : M. Gerritse - Pays-Bas - IIe groupe (Travailleurs)

Le Comité économique et social a approuvé à l'unanimité son avis sur cette proposition de directive de la Commission qui avait pour objet de donner aux Etats membres un délai supplémentaire de trois mois pour conformer leur législation à une directive communautaire adoptée par le Conseil en 1969 dans le domaine vétérinaire.

L'avis du Comité appuie sans réserve la proposition de la Commission.

x

x x

- V - Avis du Comité économique et social sur la "Proposition d'un règlement (CEE) du Conseil concernant certaines normes de commercialisation applicables aux produits d'oeufs"(2)

Rapporteur : M. van Greusven - Pays-Bas - IIe groupe (Travailleurs)

Le Comité a émis à l'unanimité moins une abstention, son avis sur ce projet de règlement, en l'approuvant sous réserve de quelques observations dont deux méritent d'être relevées.

La première consiste à faire valoir que l'établissement de normes communautaires de commercialisation n'apporte rien à la réalisation de la libre circulation des produits d'oeufs, s'il n'y a pas de dispositions communautaires en matière sanitaire et de police sanitaire pour ces produits. La seconde remarque exprime l'étonnement du Comité économique et social quant au fait que la Commission n'ait pas cru opportun de régler le sort des blancs d'oeufs dans une proposition qui concerne les produits d'oeufs.

Le Comité est d'avis que le règlement proposé ne pourra être appliqué que dans la mesure où ces deux problèmes pourront être réglés simultanément.

x

x x

-
- (1) Le Comité économique et social a élaboré son avis en la matière sur la base des travaux effectués par sa section spécialisée pour l'agriculture présidée par M. Genin - France - IIIe groupe (Activités diverses)
- (2) Le Comité économique et social a élaboré son avis en la matière sur la base des travaux effectués par sa section spécialisée pour l'agriculture (exercice 1968-1970), présidée par M. Génin - France - IIIe groupe (Activités diverses) M. Dohrendorf - Allemagne - IIIe groupe (Activités diverses) a présidé le groupe d'étude qui a préparé les travaux de la section.

- VI - Avis du Comité économique et social sur la "Proposition de directive (CEE) du Conseil modifiant les directives du Conseil, du 14 juin 1966, concernant la commercialisation des semences de betteraves, des semences de plantes fourragères, des semences de céréales, des plants de pommes de terre et la directive du Conseil du 30 juin 1969, concernant la commercialisation des semences de plantes oléagineuses et à fibres"(1)

Rapporteur général : M. Wick - Allemagne - Ier groupe (Employeurs)

Le Comité économique et social a approuvé à l'unanimité son avis sur cette proposition de la Commission qui avait pour objet d'adapter la législation communautaire, en matière de semences et de plants, à la dernière décision du Conseil relative à l'instauration d'un catalogue commun des variétés de plants et de semences.

Le Comité a approuvé cette proposition de la Commission tout en demandant qu'une solution soit trouvée pour le problème de l'équivalence des contrôles des semences et plants venant des pays tiers et ce selon une réglementation communautaire.

x

x x

- VII - Avis du Comité économique et social concernant la "Proposition de règlement du Conseil relatif à l'établissement de règles communes pour les services de navette effectués par autocars entre les Etats membres"(2)

Rapporteur général : M. Renaud - France - Ier groupe (Employeurs)

Le Comité a approuvé par 54 voix pour contre 6 et 18 abstentions son avis sur la "Proposition de règlement du Conseil relatif à l'établissement de règles communes pour les services de navette effectués par autobus entre les Etats membres". Il regrette que la proposition de règlement exclut formellement de son champ d'application tous les transports effectués avec des véhicules dont le nombre de places, conducteur compris, n'excède pas 9. A cet égard, il se réfère à son avis du 24 février 1965 sur la "Proposition d'un règlement du Conseil concernant l'introduction de règles communes pour les transports internationaux de voyageurs par route", qui avait recommandé au Conseil d'émettre dans les plus brefs délais un règlement complémentaire à ce sujet. Le Comité prend acte de la déclaration du représentant de la Commission selon laquelle celle-ci soumettra prochainement une proposition de règlement en la matière au Conseil des Communautés européennes.

Le Comité estime qu'une durée de validité d'un an pour l'autorisation est insuffisante. Il propose par contre une durée de trois ans, afin que les entreprises puissent bénéficier de conditions de prix plus favorables, grâce à la possibilité qui leur serait ainsi donnée de prévoir l'organisation de leurs services sur une période de temps moins limitée.

Quant aux services de navettes comportant, outre la prestation de transport, l'hébergement avec ou sans repas au lieu de destination, le Comité estime que la durée du séjour au lieu de destination, fixée à sept jours, devrait être de cinq jours au minimum. A son avis, un tel délai répondrait mieux aux exigences de ce genre de services et couvrirait par conséquent une plus grande gamme de services.

(1) Le Comité économique et social a élaboré son avis en la matière sur la base des travaux effectués par sa section spécialisée pour l'agriculture, présidée par M. Génin - France - IIIe groupe (Activités diverses).

(2) Le Comité économique et social a élaboré son avis en la matière sur la base des travaux effectués par la section spécialisée pour les transports, présidée par M. Dalla Chiesa (troisième exercice quadriennal, deuxième période biennale : 1968-1970) - Italie - IIe groupe (Travailleurs). M. Wagner - Luxembourg - IIe groupe (Travailleurs) a présidé le groupe d'étude qui a préparé les travaux de la section.

De plus, le Comité propose, afin d'éviter le risque de confusion des services de navettes et des services réguliers les règles ci-après :

- les voyageurs appartenant au groupe pourraient être chargés non seulement au lieu de départ du service de navette, mais encore à plusieurs endroits dans un rayon de 25 km, autour de ce lieu de départ ;
- de même, ils pourraient être déposés non seulement au lieu de destination, mais encore à plusieurs endroits dans un rayon de 25 km autour de ce lieu de destination ;
- de plus, chacune des deux zones de prise en charge et de desserte peut comprendre le franchissement d'une frontière.

Le Comité estime que l'application de la disposition proposée à l'article 11 pourrait entraîner le développement de services réguliers de navettes qui équivaldraient presque à des services réguliers. C'est pour cette raison qu'il propose de n'autoriser la dérogation visée à l'article 11 que si les voyageurs proviennent de pays tiers avant leur arrivée dans le pays où s'effectue leur prise en charge, ou si les transporteurs ne sont pas en mesure de satisfaire les besoins en transports dans leur propre pays.

Enfin, le Comité estime que la procédure relative à l'octroi des autorisations est assez lourde. En effet, le délai de 30 jours à compter de la date de réception de la copie de la demande peut être prolongé de 30 jours, en cas de désaccord entre les Etats membres concernés. Ceci pourrait, selon le Comité, entraver considérablement l'organisation des services de navette. C'est pourquoi il propose de limiter la procédure d'autorisation au minimum de temps.

x

x x

VIII - Avis du Comité économique et social sur les "Propositions de directives du Conseil concernant la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les activités non salariées de la sage-femme"(1)

Rapporteur général : M. Piga - Italie - IIIe groupe (Activités diverses)

Le Comité a adopté à l'unanimité son avis sur les "Propositions de directives du Conseil concernant la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les activités non salariées de la sage-femme".

Dans son avis, le Comité approuve les trois propositions de directives sous réserve d'un certain nombre d'observations de caractère général. Ainsi il tient à souligner que les trois propositions de directives s'appliquent tout aussi bien aux professionnels masculins qu'aux professionnels féminins. En outre, il se prononce pour l'harmonisation des règles déontologiques de l'ensemble des professions médicales, paramédicales et pharmaceutiques.

x

x x

(1) Le Comité économique et social a élaboré son avis en la matière sur la base des travaux effectués par sa section spécialisée pour les activités non salariées et les services (exercice 1968-1970), présidée par M. Germozzi - Italie - IIIe groupe (Activités diverses).

II

90e SESSION PLENIERE DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIALTENUE LES 25 ET 26 NOVEMBRE 1970

Le Comité économique et social a tenu sa 90e session plénière à la salle "Dynastie" du Palais des Congrès, les 25 et 26 novembre 1970, sous la présidence de M. J.D. Kuipers, son président.

Avant d'entamer ses travaux, le Comité a observé, à la demande du président, une minute de silence à la mémoire du Général de Gaulle.

Le Comité a également observé une minute de silence en souvenir de M. Georges Bréart, membre du Comité, qui est décédé récemment.

A cette occasion, le président a prononcé l'éloge funèbre suivant :

Le mardi 10 novembre, nous apprenions le décès du Général de Gaulle, ancien Président de la République française. Qu'il me soit permis, en ouvrant cette 90e session plénière, de saluer sa mémoire, de m'associer au deuil de la France et de présenter l'expression de notre sympathie attristée à nos collègues français.

Dès l'annonce de cette pénible nouvelle, j'ai fait adresser des télégrammes de condoléances à Monsieur l'Ambassadeur, représentant permanent de la République française près les Communautés et à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, en les priant de transmettre nos condoléances à Monsieur le Président de la République et à Monsieur le Premier Ministre de France.

Conformément à la volonté du disparu, il ne convient pas de prononcer un éloge funèbre. Je me permettrai simplement de vous prier de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire du Général de Gaulle.

Mais mes chers Collègues, à ce grand deuil, devait peu de jours après s'en ajouter un autre qui touche plus directement encore le Comité économique et social. Atteint depuis quelques semaines par un mal que sa grande activité avait sans doute provoqué et accru, Georges Bréart, notre collègue, et je puis dire au nom des anciens de notre assemblée, notre ami était arraché le jeudi 19 novembre à l'affection des siens.

Né à Reims en 1907, dans cette Champagne française qu'il connaissait si bien et à laquelle il était resté si attaché, Georges Bréart avait fait carrière au service de l'agriculture française. Directeur au Ministère de l'agriculture, avec l'honorariat, il avait quitté l'Administration nationale pour se consacrer plus directement à la défense des intérêts agricoles. Son activité en qualité de directeur des relations agricoles internationales à l'assemblée permanente des chambres d'agriculture de France était remarquable. Son autorité dans le domaine professionnel était incontestée. On enviait parfois, à l'étranger, cette institution de compter parmi ses dirigeants un homme d'une telle qualité. Il était fort admiré par ceux qui ont travaillé sous ses ordres.

Entré au Comité économique et social en mai 1958, il y siégea constamment à l'exception d'une interruption de quelques mois en 1962. Il était membre des sections spécialisées pour l'agriculture, pour les questions économiques, ainsi que du sous-comité "Politique économique à moyen terme".

Dois-je évoquer ses multiples et brillantes interventions, son esprit fin et incisif à la fois, prompt à critiquer mais aussi capable de s'enthousiasmer généreusement.

Mes chers Collègues, la disparition de Georges Bréart nous éprouve plus encore que nous ne pouvons l'exprimer. Elle témoigne de la fragilité humaine, de la faiblesse de nos moyens corporels devant nos ambitions intellectuelles.

En votre nom, j'ai adressé à sa famille ainsi qu'au président Blondelle, l'expression de notre émotion et de nos condoléances.

Le souvenir de Georges Breart restera vivant parmi nous. Il rejoint dans nos mémoires nos collègues et amis récemment disparus. Notre consolation est de savoir que par leur sagesse, leur travail, leur volonté de compréhension et d'union ils ont contribué à la construction de cette Europe toujours plus unie qui demeure notre commun objectif.

x

x x

Visite de M. F.M. Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes

Lors de cette session, M. M. Malfatti, président de la Commission, a rendu visite au Comité, où il a adressé une allocution à l'assemblée plénière, dont le texte figure ci-dessous :

"Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier pour les paroles aimables que vous avez prononcées à mon adresse et, à travers moi, à l'adresse de l'institution que j'ai l'honneur de présider. De l'allocution que je vais prononcer, le Comité économique et social ne manquera pas de relever que nos travaux ont une base commune. En effet, la manière dont la nouvelle Commission approche les problèmes très complexes que nous devons résoudre, et les priorités que nous avons retenues, prouvent qu'il est nécessaire - nous le ressentons bien - de réunir sans délai un grand nombre de problèmes dans une perspective unitaire et dans un cadre qui, en dépit de la multiplicité des aspects techniques, soit clair, simple, donc compréhensible et convaincant pour des millions de citoyens européens. Cette ligne de conduite politique constitue un engagement, une volonté qui, d'après ce que je viens d'entendre, nous anime, Monsieur le Président, anime les membres de ce Comité, ainsi que la nouvelle Commission.

Monsieur le Président, Messieurs, je suis vraiment heureux d'être aujourd'hui l'hôte du Comité économique et social.

La réalisation de la construction européenne exige aujourd'hui la mobilisation de toutes les forces vives de nos pays. C'est pourquoi, dès le début de mon mandat, j'ai été impatient de rencontrer ceux qui les représentent directement dans les institutions communautaires, de discuter avec vous les grandes tâches qui nous attendent pendant les prochains mois et les prochaines années.

La construction européenne est parvenue aujourd'hui à un tournant historique, eu égard non seulement aux décisions majeures et complexes que les institutions communautaires sont désormais appelées à prendre, mais considérant également, et je dirais surtout les objectifs et la teneur que nous devons donner à cette construction. Notre tâche est particulièrement difficile, car il ne s'agit pas seulement de lutter contre les difficultés que l'on peut considérer comme objectives et traditionnelles, qui sont liées à la nature même des Etats nationaux et qui rendent souvent ardue la conciliation, au niveau de la Communauté, de leurs intérêts particuliers légitimes. En réalité, la difficulté majeure provient du fait que ce processus, pour important qu'il soit, ne doit pas s'épuiser en lui-même, mais doit répondre, les difficultés du passé étant surmontées, aux exigences les plus impératives, les plus profondes, les plus complexes de notre société actuelle. Il s'agit, en définitive, de la difficulté que rencontre celui qui se donne pour tâche non pas de gérer et d'administrer ce qui existe déjà, mais d'inventer, de créer le futur.

C'est pourquoi je crois fermement que votre rôle est de première importance dans le moment présent. Sans votre appui, dans la dialectique démocratique des institutions communautaires, nous pourrions peut-être vaincre peu à peu les difficultés de la tradition, mais certainement pas construire un monde meilleur, non aiguillonnés que nous serions par les nombreux ferments qui existent dans notre réalité européenne et qui doivent être conciliés précisément dans une perspective réaliste définie aujourd'hui pour demain, orientée vers notre avenir.

Mais alors tout ce que nous faisons et tout ce que nous ferons n'aurait ni sens, ni utilité, et notre construction serait éphémère et caduque face aux exigences de rénovation de notre époque.

Je n'ai pas l'intention d'exposer aujourd'hui les programmes de travail de la Commission pour les prochaines années. Je voudrais simplement, avec votre accord, me contenter de préciser les dimensions que doit prendre notre action. Votre assemblée est un lieu de rencontre privilégié pour nous livrer ensemble à une utile réflexion sur ce point.

Le plan pour l'union économique et monétaire, et les procédures qui en permettent la réalisation, devront constituer, selon la Commission, à la fois le cadre et l'objectif des activités communautaires des dix prochaines années, afin d'assurer une expansion économique constante, le plein emploi et la stabilité à l'intérieur de la Communauté, et pour porter remède aux déséquilibres structurels et régionaux. C'est en effet dans la perspective de l'union économique et monétaire que devront être réexaminées les politiques communes déjà engagées, ainsi que les nouvelles politiques qu'il conviendra de proposer. En outre, la Communauté dont l'on négocie actuellement l'élargissement est destinée à devenir une union économique et monétaire. Enfin, c'est encore en fonction des exigences objectives de cette même union économique et monétaire que nous devons envisager l'évolution politique de la Communauté.

L'union économique et monétaire, Monsieur le Président, Messieurs, est sans aucun doute un objectif difficile et ambitieux, mais je tiens à souligner qu'elle a également été définie, dans des termes que je qualifierai de plutôt politiques, comme une Communauté de stabilité et de développement. Il faut noter qu'un objectif aussi complexe, une transformation aussi profonde de notre Communauté la faisant passer du stade de l'union douanière à celui d'une union économique et monétaire, constitue une entreprise dont les implications politiques profondes ne peuvent échapper à personne. Il ne fait aucun doute, en effet, que l'union économique et monétaire est l'un des points majeurs, politiquement, parmi ceux qui ont été exprimés au sommet de La Haye, où s'est manifestée la volonté politique la plus affirmée des pays qui composent notre Communauté. Inspirée par cette manifestation insigne de volonté politique la plus affirmée des pays qui composent notre Communauté. Inspirée par cette manifestation insigne de volonté politique, et sur la base du rapport présenté par le groupe de hautes personnalités présidé par le président Werner - auquel je me permettrai de renouveler dans cette enceinte mes plus vifs remerciements pour la tâche difficile qu'il a si brillamment menée à terme - la Commission a transmis au Conseil, le 30 octobre dernier, une communication, un projet de résolution et deux propositions de décision qui constituent le programme d'action pour l'annonce de l'union économique et monétaire. Ces textes ont fait l'objet d'une première discussion lors du Conseil de ministres du 23 novembre et auparavant, un débat encourageant et approfondi s'était tenu le 18 novembre, sur ce même sujet, au Parlement européen.

D'autre part, la Commission attend avec grand intérêt le rapport d'information que le Comité économique et social élabore actuellement à la fois sur le rapport Werner et sur les documents présentés par la Commission au Conseil. J'ai appris avec satisfaction que ce rapport d'information sera présenté au cours de la session plénière du Comité qui se tiendra le 10 décembre. Il sera très utile pour les futurs développements de la discussion du Conseil de ministres du 14 décembre.

Qu'il me soit permis de rappeler brièvement les trois pôles sur lesquels s'articule aujourd'hui le plan conçu pour réaliser, dans les années 70, l'union économique et monétaire de la Communauté : la définition de l'objectif final, la réalisation de la première phase, l'engagement pris par la Commission de présenter avant mai 1973, c'est-à-dire six mois avant le terme prévu pour la première étape, les propositions nécessaires à la réalisation de progrès ultérieurs.

1. L'objectif auquel nous visons obéit à trois principes. Le premier est la création d'une zone économique unique dans laquelle puissent circuler sans obstacles les biens, les services, les personnes et les capitaux. Il est évident que la création de cette zone unique non seulement ne doit pas provoquer des déséquilibres régionaux et sectoriels ultérieurs, mais suppose au contraire la réduction des déséquilibres existants. Elle doit donc représenter un facteur constant de progrès social dans une perspective plus équilibrée de stabilité et d'expansion économique.

Le second principe est la constitution d'un ensemble monétaire doté d'une individualité propre dans le cadre du système monétaire international et caractérisé par la convertibilité totale et irréversible des monnaies, la fixation irrévocable et sans marges de fluctuation des rapports de parité des monnaies. La constitution de cet ensemble devra apporter sa contribution à un fonctionnement efficace de la coopération monétaire internationale. Je tiens à préciser à cet égard que l'institution d'une monnaie européenne unique considérée comme l'objectif final possible lors du Conseil des ministres des 8 et 9 juin de cette année, représente également un élément, un pôle de stabilité dans le système monétaire international.

Le troisième principe est l'attribution à la Communauté des compétences nécessaires dans le domaine économique et monétaire pour assurer une gestion efficace de l'union, qui soit soumise à un contrôle démocratique au niveau communautaire. A propos de cette question qui donne lieu à un large débat et provoque parfois des positions divergentes, je voudrais en cette enceinte mettre l'accent sur une considération très particulière sur laquelle, à ma connaissance, on ne s'est pas suffisamment attardé : l'indispensable attribution de compétences à la Communauté doit se concilier avec le fait que nous vivons dans une époque de décentralisation et de participation. Il est évident que la gestion de l'union économique et monétaire devra respecter ces deux exigences si l'on ne veut pas aller à contre-courant, contre la réalité.

Je tiens à souligner également combien il importe de renforcer toutes les institutions communautaires pour assurer une gestion efficace de l'union et, en premier lieu, combien est désirable le renforcement du Parlement européen. Dans ce cadre, le Comité économique et social devra lui aussi être appelé à jouer un rôle concret toujours plus incisif.

2. Qu'il me soit permis d'examiner rapidement le programme d'action pour la première phase qui, en principe, et comme vous le savez, doit durer trois ans. Au cours de ces trois années, il sera nécessaire d'adopter des mesures visant à coordonner plus efficacement les politiques économiques et monétaires, à harmoniser les systèmes fiscaux, à promouvoir la création progressive d'un marché européen des capitaux, à limiter, à titre expérimental dans un premier temps, les fluctuations des taux de change à l'intérieur de la Communauté.

La Commission a souligné en particulier qu'il conviendra, dans la définition du contenu de la première phase, de faire une large part à des actions structurelles et régionales. Ces actions doivent être décidées sans retard dans la Communauté si cette dernière veut réduire les tensions susceptibles de compromettre la réalisation à terme de l'union économique et monétaire. Il est évident, en d'autres mots, que la stabilité peut être compromise, non seulement par des causes conjoncturelles et monétaires, mais également par des distorsions structurelles et régionales.

3. Avant la fin de la première étape, la Commission s'engage - dans le projet de résolution soumis au Conseil, pour manifester une volonté politique, et en vertu des pouvoirs que lui donne le traité de Rome - à présenter le bilan des actions qui auront été menées à leur terme sur la base du programme adopté par le Conseil et en fonction de l'évolution économique à l'intérieur de la Communauté. Elle s'engage également à présenter, sur la base de ce bilan, les mesures à mettre en oeuvre au cours d'une seconde étape. Enfin la Commission s'engage à présenter, au sens de l'article 236 du traité de Rome, les propositions de modification des traités qui pourront se révéler nécessaires pour mettre en oeuvre le programme d'action ultérieur.

Qu'il me soit permis d'éclaircir brièvement ce point qui revêt une importance politique considérable. La Commission se rallie à la thèse exprimée dans le rapport Werner, selon laquelle la première étape de l'union douanière ne requiert pas une réforme du traité de Rome. On peut toutefois prévoir sans risque de se tromper qu'au fur et à mesure que l'on se rapprochera de l'objectif final, le cadre juridique du traité de Rome finira par être insuffisant et il sera alors nécessaire d'en revoir les parties essentielles afin de permettre le passage de la première étape aux étapes ultérieures. La réforme du traité de Rome est du reste prévue par l'article 236 dudit traité qui en fixe la procédure. Cette procédure prévoit qu'un Etat membre ou la Commission soumet un projet tendant à la révision, et que le Conseil décide à l'unanimité de la convocation d'une conférence intergouvernementale

"ad hoc". On perçoit donc clairement la signification politique de l'engagement pris dès maintenant par la Commission, de se prévaloir de son pouvoir d'initiative pour proposer une réforme du traité avant mai 1973. Cette signification politique est accrue, je dirais même soulignée, par l'indication d'une échéance.

La réalisation de l'union économique et monétaire rend aujourd'hui nécessaire et urgente une politique sociale plus active qui soit à la fois la justification et l'objectif même de cette union.

La perspective traditionnelle, selon laquelle les phénomènes économiques et les phénomènes sociaux sont considérés isolément doit être rejetée pour faire place à une vision neuve qui reconnaisse la nécessité d'une cohérence étroite entre fait économique et fait social dans le processus d'intégration.

C'est dans ce cadre, par exemple, que la Commission déclare ne pas pouvoir concevoir en agriculture une politique des prix et des marchés qui n'irait pas de pair avec des mesures sociales et structurelles; j'ai d'ailleurs eu l'occasion de faire moi-même une observation en ce sens devant le Parlement européen, le 15 septembre, lorsque j'ai exposé le programme de la nouvelle Commission. C'est dans ce cadre que les travaux que la Commission a déjà commencés sur les rapports entre la politique sociale et les autres politiques communes devrait être approfondis et amplifiés. C'est dans ce cadre que le nouveau Fonds social, à propos duquel le Conseil de ministres devrait prendre une décision aujourd'hui même, aura à agir de façon concrète.

J'ajoute à cet égard que la réadaptation et le perfectionnement professionnel deviennent de plus en plus importants, non seulement pour faire face aux besoins de l'économie et de la technologie en plein développement, mais aussi pour favoriser la promotion sociale de l'individu et contribuer ainsi à l'amélioration constante du niveau de vie, j'ajouterais même, de la qualité de la vie.

En ce qui concerne les autres objectifs qu'impose la corrélation entre la politique sociale et les autres politiques, je mentionnerai la nécessité de parvenir à une meilleure répartition du revenu national, à une meilleure harmonisation des régimes de sécurité sociale, à une amélioration constante et à une harmonisation des prescriptions en matière de sécurité et de protection du travail, à une véritable politique de la santé et du cadre de vie. Tels sont les sujets qu'impliquent nécessairement l'intention de réaliser une Communauté de stabilité et de progrès par le biais, précisément, de l'union économique et monétaire.

Je reprends en d'autres termes, Monsieur le Président, ce que vous avez dit dans votre introduction en faisant allusion à l'examen, terminé ou en cours, de la politique régionale, de la politique agricole, de la politique à moyen terme. Nous savons tous que ces politiques sont autant d'éléments qui composent le cadre d'ensemble de l'union économique et monétaire. Il faut donc agir pour vaincre un certain "sectorialisme", pour effacer une certaine vision, qui n'est pas toujours uniforme, que l'on peut avoir des politiques communes dans leurs rapports réciproques, et pour ramener ces politiques communes dans une perspective et une stratégie unitaires.

Qu'il me soit permis enfin, de souligner une fois encore le rôle original et irremplaçable que les partenaires sociaux sont appelés à jouer dans le cadre de cette stratégie unitaire pour la construction de l'Europe. L'époque actuelle doit être avant tout une époque de dialogue constructif. Ma conviction profonde, partagée par tous les membres de la Commission, est que les problèmes difficiles de notre société en voie d'évolution recevront des solutions valables dans la mesure où tous les responsables apporteront à l'effort commun le soutien de leurs idées, de leurs expériences et de leurs actions.

L'union économique et monétaire met ainsi au premier plan la contribution des partenaires sociaux. C'est dans ce sens que doit être considéré l'engagement pris par la Commission, dans le projet de résolution présenté au Conseil, d'assurer une concertation régulière avec les partenaires sociaux sur les grandes orientations de la politique économique au niveau communautaire.

Pour pouvoir être l'entreprise communautaire de tous les européens, la construction européenne requiert, aujourd'hui plus que jamais, le concours constructif et critique de l'opinion; il s'ensuit que votre assemblée sera de plus en plus appelée à exercer la responsabilité d'une participation représentative de l'opinion des milieux autorisés.

Vous m'excuserez de ne pas être très bref pour cette première prise de contact avec le Comité économique et social, mais j'ai estimé, eu égard à la grande importance que j'attache à ce Comité, que je ne pouvais pas me borner à un salut de circonstance, mais devais bien plutôt entrer dans le fond des problèmes les plus aigus qui caractérisent actuellement la vie de notre Communauté. J'ai indiqué précédemment que la Communauté est destinée à devenir une union économique et monétaire alors même qu'on négocie son élargissement. Je tiens à préciser que je ne crois pas qu'il soit possible à notre Communauté d'aborder valablement la négociation en vue de l'adhésion, d'instaurer de nouveaux rapports avec les pays de l'AELE non candidats à l'adhésion, d'aborder et de résoudre de façon positive les problèmes complexes de politique commerciale soulevés par l'élargissement de la Communauté, si la volonté politique d'intensifier le développement communautaire, exprimé à la conférence de La Haye, ne se traduit pas dans les faits.

Dans le but de faciliter la solution des problèmes en discussion, la Commission que j'ai l'honneur de présider participe activement aux pourparlers qui sont en cours depuis quelques mois pour l'adhésion des pays qui en ont fait la demande. Après une première phase où l'on a constaté les faits, énoncé les problèmes et résolu quelques questions de moindre importance, les négociations abordent aujourd'hui les problèmes fondamentaux et entrent ainsi dans leur phase cruciale. J'espère que les propositions formulées par la Commission pour la période transitoire contribueront à faciliter un accord rapide et global. car à notre avis, ces propositions procèdent d'une vision cohérente et équilibrée tant des exigences communautaires que des problèmes des pays candidats à l'adhésion.

Tout en étant parfaitement consciente de la difficulté des problèmes à résoudre, la Commission a formulé ses propositions pour éviter l'enlisement des négociations et permettre au contraire qu'elles progressent à un rythme rapide. L'objectif d'une Communauté élargie est riche de significations sur les plans politique et économique; il est juste d'être optimiste quant à l'aptitude réciproque des négociateurs à atteindre un objectif aussi important selon un rythme qui soit compatible avec la complexité des problèmes actuellement à l'ordre du jour.

Monsieur le Président, Messieurs,

Qu'il me soit permis maintenant de considérer quelques instants les liens qui unissent la Commission et le Comité économique et social; cette question me tient particulièrement à coeur.

Dès les premiers jours de mon mandat de président de la Commission, j'ai été impressionné par la qualité des travaux effectués par votre Comité et par l'influence réelle qu'ils ont exercée sur les orientations de la Commission.

Douze années d'avis sur l'activité des Communautés représentent, - toute rhétorique mise à part, je ne puis avoir recours qu'à cette expression - un moment difficile à égaler. La Commission, la nouvelle Commission, se propose aujourd'hui de continuer à oeuvrer pour renforcer le rôle du Comité et améliorer la collaboration entre les deux institutions.

Je voudrais rappeler à ce propos, Monsieur le Président, certaines suggestions que vous avez bien voulu soumettre à mon intention durant la rencontre que j'ai eu le plaisir d'avoir avec vous le 19 octobre.

Je vous donne l'assurance que la Commission que j'ai l'honneur de présider continuera à demander l'avis du Comité économique et social alors même que cette consultation n'est pas obligatoire ni prévue par les traités; il en fut ainsi en ce qui concerne la politique commerciale commune, la fixation des principaux prix agricoles et, plus récemment, la politique économique à moyen terme.

Je tiens en tous cas à vous assurer que de hauts fonctionnaires de la Commission continueront à apporter leur concours à vos travaux, et que les membres de la Commission et moi-même nous nous efforcerons de participer, chaque fois que les impératifs du calendrier le permettront, à vos sessions plénières.

Sans doute serait-il souhaitable, pour la bonne organisation des travaux, que votre Comité fût informé longtemps à l'avance des questions sur lesquelles il sera consulté. Je comprends parfaitement que le Comité se préoccupe d'établir un programme de ses travaux et qu'il veuille éviter les difficultés d'organisation résultant des demandes d'avis qui imposent des délais trop brefs. Je ne saurais toutefois dissimuler que, dans certains cas, la Commission se trouve dans la nécessité de prendre rapidement des initiatives, et présente par voie de conséquence des propositions que le Comité doit examiner dans des délais très brefs. Mais je dirai tout de suite qu'il s'agit de cas très rares et indépendants de la volonté de la Commission.

Je tiens d'ailleurs à profiter de cette occasion pour rendre hommage à la rapidité de réaction du Comité et tous ses organismes, qui se sont montrés capables, quand ces cas exceptionnels se sont présentés, d'élaborer et d'approuver dans des délais très brefs des avis de grande importance et de grande qualité.

Je suis en outre très favorable au maintien de la pratique qui permet au Comité d'être informé des travaux de la Commission, et qui consiste à transmettre aux instances compétentes dudit Comité, pour information, les principaux rapports et propositions de la Commission au Conseil. Cette pratique a été utilement suivie dans de nombreux domaines, et permet au Comité de suivre plus facilement et plus rapidement le développement de l'activité communautaire.

Outre l'information du Comité, j'attribue personnellement une grande importance à ce que la Commission vous transmette le texte des propositions qui ont été modifiées à la suite de vos avis, au moment où lesdites propositions sont envoyées au Conseil.

Je voudrais pour finir, évoquer une question à laquelle tant le Comité que la Commission attachent une grande importance et sur laquelle, Monsieur le Président, vous avez dans votre introduction, attiré notre attention commune avec précision, amabilité et fermeté. Par deux fois, en 1966 et 1970, la procédure de nomination des nouveaux membres du Comité économique et social n'a pu être déterminée en temps utile, c'est-à-dire avant la fin du mandat des anciens membres.

A cette occasion, une certaine incertitude s'est fait jour quant à la possibilité d'éviter, sur la base d'une interprétation rationnelle des textes, toute solution de continuité dans le fonctionnement du Comité.

Il est donc nécessaire d'inscrire expressément dans les traités le principe selon lequel, lorsqu'ils n'auront pas été remplacés à l'expiration de leur mandat, les membres du Comité resteront en fonction jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à leur remplacement. A ce propos, je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir rappelé que, le 2 octobre dernier, la Commission a transmis au Conseil un projet de modification de l'article 194 du traité instituant la CEE, et de l'article 166 du traité instituant la CEEA. Ce projet est depuis lundi dernier soumis pour avis au Parlement européen. La Commission ne peut que répéter officiellement dans cette enceinte, qu'il est nécessaire de procéder à cette réforme qui apparaît comme essentielle pour assurer la continuité des travaux de votre organisme.

Monsieur le Président, Messieurs, vous voudrez bien m'excuser pour la longueur de ce discours; je vous remercie pour l'attention que vous m'avez prêtée. Je conclurai cette première prise de contact en soulignant que l'Europe est un organisme vivant qui doit affirmer sa personnalité pour le progrès et pour la paix. Nous devons tous oeuvrer pour lui donner une physionomie précise et durable. Jamais nous n'avons été aussi près de la réalisation de progrès importants sur la route de l'unification européenne. C'est précisément pour cette raison qu'il est indispensable que les gouvernements, les parlements, les syndicats, tous les partenaires sociaux, toutes les institutions communautaires et, d'une manière plus générale, l'opinion publique partagent nos préoccupations et soutiennent notre action qui tend à créer

non seulement une Communauté de stabilité et de progrès, ce qui constitue certainement un objectif d'importance politique, voire historique, mais également une nouvelle société capable de donner les réponses appropriées aux défis de notre temps. Nous traversons une époque qui se caractérise plus par les problèmes qui se posent que par les réponses immédiates qui leur sont données, tant ces problèmes sont complexes. Eh bien dans de telles circonstances, il nous faut remonter aux sources, faire appel au courage moral qui nous permettra d'affronter les difficultés actuelles, à la fierté et à la fantaisie créatrice qui nous mettront à même de proposer un nouveau modèle européen de civilisation qui égalera la gloire que connut l'Europe dans l'histoire de l'humanité."

M. Malfatti a ensuite répondu à des interventions diverses, notamment des présidents des groupes MM. Giunti, Brenner et Aschoff, ainsi que de MM. Visocchi et Germozzi. Les textes de ces interventions, ainsi que celui de la réponse du président M. Malfatti, sont reproduits ci-après :

1. Intervention de M. Giunti

Le président du groupe des "Employeurs", après avoir exprimé sa satisfaction d'avoir la possibilité de présenter à Monsieur le président Malfatti un témoignage de bienvenue au nom de son groupe, fait observer que tous ses collègues se réservent la possibilité de poser des questions à M. le président Malfatti. L'orateur souligne que les entrepreneurs de la Communauté ont une sensation précise, c'est-à-dire que, au cours du mandat du président, le traité de Rome connaîtra une évolution considérable. Il s'agit d'une évolution importante : les prémices ont été posées au cours de la conférence de La Haye, lorsqu'il s'agissait d'envisager l'approfondissement et l'élargissement de la Communauté.

Toutes les personnes qui ont eu la possibilité de suivre l'activité du président de la Commission, lors de ses travaux antérieurs, savent qu'il a l'expérience, l'intuition politique, la ténacité et la foi qui sont nécessaires à toute personne qui doit justement répondre aux besoins de l'Europe, dans un moment aussi essentiel de son histoire. Il s'agit d'un moment crucial. Il faudra recourir tous les jours à ses dons, à ses qualités, parce que ce qui est dit dans le communiqué final de La Haye constitue une tâche historique extrêmement difficile. Il s'agit de maintenir une volonté politique active qui, jusqu'à présent, a souvent été proclamée par les Etats de la Communauté, mais qui a été rarement mise en oeuvre.

M. Giunti estime que le président Malfatti en se fondant sur son passé est persuadé également que la construction européenne est indispensable.

Les entrepreneurs ont apporté leur concours et ont toujours appuyé les programmes. Voilà, en fait, leur façon concrète, leur manière concrète d'aborder le problème, donnant ainsi aux faits la préférence sur les paroles. Au nom de ses collègues, l'orateur assure le président Malfatti du concours qu'ils prêteront à la Commission dans cette tâche très lourde qu'elle a entreprise, afin d'arriver à l'instauration et à l'élargissement d'une Union économique et monétaire, et par conséquent, politique, qui soit ouverte à toutes les directions vers l'extérieur, en respectant les principes de liberté, de stabilité, de paix, de civilisation.

En ce qui concerne l'action de la Commission, le président Malfatti a très bien présenté les problèmes et la nécessité de concordance des programmes d'action. Il s'agit de deux documents de base que le président a bien voulu rappeler : le troisième programme de politique économique à moyen terme et le rapport Werner. Sur ces deux documents le Comité économique et social, et en son sein le groupe des "Employeurs", se prononcera en temps utile pour que le Conseil puisse tenir compte de son avis, lorsqu'il en discutera le 14 décembre.

Sans vouloir anticiper, l'orateur souligne que le Comité accueillera très favorablement les objectifs qui sont les piliers d'une construction grandiose.

En soulignant l'aspect séduisant du projet, M. Giunti remarque que d'un point de vue pratique, on peut estimer ne pas avoir suffisamment d'instruments pour mener à bien cette construction. Il faut disposer des instruments. La Commission,

depuis longtemps, disposait de ce qui était nécessaire, mais très souvent les propositions qu'elle a faites sont restées lettre morte, non parce qu'il y avait des lacunes techniques, mais parce qu'il y avait un manque de volonté politique. Maintenant, il est nécessaire que ces instruments sortent des magasins où ils ont été stockés, pour réaliser ce qui est prévu dans le communiqué de La Haye. Il faut des modifications de structure profondes; des innovations sont nécessaires dans le domaine industriel, dans le domaine agricole et dans le domaine régional, car l'union économique et monétaire prévue doit pouvoir subsister dans l'avenir. Il y a des mesures conjoncturelles qui sont nécessaires, et souvent on laisse un peu dans l'ombre les mesures structurelles; et pourtant elles constituent les fondements de cette construction européenne.

Prenant acte des assurances données par Monsieur le président Malfatti, dans son intervention, l'orateur souligne que, sans réformes structurelles et sans harmonisation des politiques nationales, il n'est pas possible de construire quelque chose de valable. Il s'agit de commencer à Bruxelles, dans les enceintes communautaires, d'harmoniser les politiques économiques, les politiques financières, qui, jusqu'à présent, se sont faites au niveau national. Si telle interprétation est exacte, on peut estimer qu'à côté des discussions scolastiques sur la supra-nationalité, l'on est entré dans une voie qui peut être définie comme réaliste, ou possible, même s'il est nécessaire de rendre efficace la structure des institutions communautaires.

L'orateur remarque l'intervention faite par Monsieur le président Malfatti, en ce qui concerne la volonté de la Commission de se servir de la possibilité offerte par le traité de Rome, de modifier le traité lui-même.

Je voudrais aborder encore deux points : la politique sociale de la Communauté. M. Giunti souligne que jusqu'à présent, la politique sociale a été épisodique, voire même accidentelle. Il faut qu'elle fasse partie intégrante d'un complexe harmonieux de politiques économiques, financières, budgétaires de la Communauté.

Evoquant le problème des rapports de la Commission avec les pays candidats, l'orateur indique que les employeurs ont entrepris avec les entrepreneurs des pays candidats, un examen pour se mettre d'accord sur la nécessité de poursuivre dans cette voie, et arriver ainsi à compléter la Communauté afin de garantir sa vitalité car l'on ne peut accepter que l'union douanière devienne une union de libre échange.

En conclusion, M. Giunti remercie le président Malfatti pour l'intervention qu'il a faite au sujet des fonctions du Comité économique et social, en ajoutant que les conseillers se sentent investis d'un double mandat, c'est-à-dire poursuivre dans cette enceinte l'examen des problèmes qui se posent dans le monde qu'ils représentent et témoigner de ce que la Communauté exige. Soulignant à l'attention du président Malfatti le fait que les Communautés traversent une phase préconstituante, qui rappelle beaucoup celle déjà traversée, il y a quatorze ans, pendant la période entre la conférence de Messine et la conférence de Venise. Rappelant qu'il était membre de la Commission Spaak qui s'occupait de ces problèmes, à l'époque, l'orateur estime que cette phase préconstituante est une phase essentielle où il y a maturation des problèmes à l'écart de l'opinion publique. Il est nécessaire que la Commission prenne le bâton du pèlerin et aille au-devant de l'opinion publique dans une fonction d'apostolat pour justement faire connaître la tâche qu'elle s'est donnée. Il s'agit de créer une unité, un monde unifié qui permette de voir, de créer, d'apporter la liberté dans le monde.

2. Intervention de M. Brenner

Au nom du groupe des travailleurs du Comité économique et social, M. Brenner est reconnaissant au président Malfatti d'avoir, tout comme au Parlement européen, accepté de venir au Comité économique et social et de parler des perspectives d'intégration européenne et, en particulier, de la création de l'union économique et monétaire.

Le projet qui consiste à réaliser, au cours des dix années à venir, l'union économique et monétaire, est un des résultats essentiels de la conférence

au sommet de La Haye, tenue à la fin de l'année dernière. Il est difficile aujourd'hui de concevoir et d'examiner sous tous ses aspects le projet et sa réalisation par étapes.

Le Comité économique et social, comme cela a été prévu, se penchera sur le projet et sur toutes les conséquences possibles de ce programme. En faisant ceci, il ne perdra nullement de vue la portée et les perspectives de l'intégration européenne. L'union économique et monétaire est un des piliers de la Communauté et doit représenter aussi un noyau de rassemblement pour les Etats candidats.

La mise en oeuvre d'une telle solidarité se trouverait renforcée par la volonté de coopération de la part des Etats, ce qui permettrait aussi de résoudre plus facilement les problèmes des balances des paiements.

Cette réalisation de l'union économique et monétaire fera que certains pouvoirs, situés au niveau national, seront transférés au niveau communautaire. Le passage de l'union douanière à l'union monétaire permettra de compléter les bases de la démocratie dans la Communauté. Le renforcement des pouvoirs du Parlement européen est essentiel dans ce contexte; l'accroissement de ses compétences, son élection au suffrage universel, la participation des travailleurs de la Communauté, sont aussi des éléments importants.

Le groupe des travailleurs exprime sa reconnaissance au président Malfatti et se trouve en accord avec lui pour dire que le dialogue avec les représentants des travailleurs et des employeurs doit s'accroître et s'intensifier.

Les travailleurs estiment que de nouvelles procédures de consultation doivent être mises au point et institutionnalisées. Admettant ainsi d'utiliser au mieux les possibilités qui seraient offertes au niveau social, l'union économique et monétaire va étroitement de pair avec les mesures à prendre en matière d'emploi, de conditions de travail, de sécurité de l'emploi, ainsi que de sécurité sociale. Elle va aussi de pair avec les aspects sociaux que suppose une équité dans l'imposition.

Pour ce qui est du plein emploi et de la croissance économique, il serait logique, dans le contexte du troisième programme de politique économique à moyen terme, de mettre au point un programme de politique sociale à moyen terme. Il n'est pas souhaitable de se limiter à un inventaire des problèmes sociaux se posant, mais au contraire d'établir un programme social avec des objectifs bien précis, des buts et un calendrier.

Le Comité s'est déjà prononcé en ce qui concerne ces objectifs. Sa prise de position a d'ailleurs été reprise dans un exposé qui a été publié et ce rapport représente la ligne directrice de ce qui pourrait être fait à l'avenir. Dans ce contexte, il est certain que la question soulevée par le président Malfatti, en ce qui concerne la collaboration et la consultation régulière des partenaires sociaux, terme qui ne devrait pas être mis entre guillemets, demande à être précisée.

Il s'agit là d'une tâche essentielle.

Douze années d'activité au sein de ce Comité permettent d'apprécier le rôle joué par la Commission, mais il faut que les expériences servent à quelque chose. Il faut, que l'on puisse, sur la base des expériences acquises, travailler pour l'avenir.

Les droits et obligations n'ont pas été suffisamment définis pour le Comité économique et social et ainsi certaines fluctuations se sont fait jour, qui ne s'expliquent pas seulement par les facteurs politiques. Bien souvent, l'enthousiasme de certains à la tâche s'est trouvé un peu freiné et ce n'est pas toujours avec le plus grand enthousiasme que l'on a travaillé ici, comme cela eût été souhaitable.

Au sein du Comité, les conseillers ne peuvent participer à plein temps, car, bien entendu, ils ont d'autres activités. Il faut par conséquent trouver des solutions pour déterminer comment chacun d'entre eux peut apporter sa contribution.

Mais ce qui est important, là l'orateur se félicite que cela ait déjà été mentionné, c'est que les prises de position du Comité trouvent un certain écho auprès de la Commission ou du Conseil.

Il faut effectivement que le travail accompli au sein du Comité se fasse dans l'intérêt de l'Europe et porte finalement ses fruits.

Le groupe des travailleurs estime qu'il n'est pas possible d'entrer dans les délais du discours de M. Malfatti, puisque les prises de position techniques et détaillées sont la tâche du Comité et que ses sections spécialisées, ainsi que les groupes, se penchent sur les propositions. Tous ceux qui y participent savent combien il est parfois difficile de trouver l'unanimité.

Ce qui paraît très souhaitable dans ce contexte, c'est de souligner quelques uns des aspects généraux des activités du Comité. Le président l'a déjà fait, mais il faut poursuivre et il faudra approfondir à l'avenir.

En exprimant sa satisfaction, relative à la conclusion du président Malfatti, M. Brenner ajoute que si les conseillers du IIe groupe n'avaient pas l'espoir d'apporter une contribution à la construction de l'Europe et s'ils n'avaient pas l'impression de participer à améliorer la situation dans le monde et de travailler pour la paix et pour la détente, ils ne seraient pas ici.

3. Intervention de M. Aschoff

Au nom du groupe représentant les "Activités diverses", M. Aschoff ayant constaté qu'une vision a été présentée au Comité et qu'il serait merveilleux si elle se réalisait, évoque trois points de nature institutionnelle.

Il est évident que l'interdépendance entre la politique économique et la politique sociale est réelle à l'heure actuelle et qu'il est impossible de faire l'une sans l'autre.

C'est pourquoi le IIIe groupe se réjouit qu'apparemment une évolution soit entamée, qui consiste non plus à considérer la politique sociale comme secondaire par rapport à la politique économique, mais comme une partie intégrante de l'évolution.

Le IIIe groupe tient beaucoup à ce que tous ceux qui participent à la vie économique aient la possibilité de se faire entendre au cours du dialogue nécessaire.

Il estime qu'il représente un cercle de personnes qui ont le droit d'être entendues.

Il pense que l'institutionnalisation de la politique sociale doit faire des progrès et que tout effort doit être entrepris, permettant ce dialogue.

Cela signifie, et ceci constitue le deuxième point, qu'il serait souhaitable que certaines informations parviennent au Comité économique et social plus tôt qu'elle ne lui parviennent à l'heure actuelle.

Il faudrait que la Commission l'informe en permanence.

Tout en comprenant très bien que, parfois, son groupe ne peut pas être informé en temps utile, l'orateur demande au président de la Commission de veiller, dans toute la mesure du possible, à ce que ses collègues soient associés à certaines conceptions déjà existantes, afin que leurs travaux et leurs prises de position soient facilités.

Bien souvent, les délais très limités qui sont impartis au Comité rendent la tâche excessivement difficile.

M. Aschoff remercie le président pour les paroles qu'il a exprimées au sujet des travaux du Comité et pour la possibilité d'une meilleure information relative aux objectifs atteints grâce au travail des conseillers.

M. Aschoff tient à soulever tout particulièrement un point :

Le Comité économique et social, d'après les textes du traité de Rome, n'est pas un organisme, c'est une institution qui a une base juridique différente des autres.

Ceci fait que les travaux de ce Comité se font en collaboration avec la Commission, mais par contre, ils se heurtent souvent à la Commission. Ils ne sont pour ainsi dire pas connus à l'extérieur et il serait souhaitable, notamment dans le cadre du renforcement de la Communauté, que les bulletins d'informations publiés régulièrement par la Commission citent aussi les travaux effectués par le Comité économique et social.

En ce qui concerne le développement du Comité économique et social, un aspect revêt particulièrement un caractère politique : tous les membres du IIIe groupe sont des européens convaincus et qui suivront la voie, quelle qu'elle soit, qui permettra de renforcer la Communauté.

Toutefois, ils demandent, pour ce faire, non seulement d'être informés sur les problèmes économiques et sociaux, mais aussi d'être consultés, afin d'avoir la possibilité de s'exprimer quant à la représentation des intérêts économiques sur le plan institutionnel, lors d'une modification des traités.

Ceci n'entraînerait pas seulement des modifications au sommet, mais aussi un renforcement des travaux des organisations représentées au sein du IIIe groupe. Si l'on ne procède pas de cette façon, la tâche ne sera pas complète.

Faisant allusion aux paroles du président Malfatti, M. Aschoff estime qu'il faut voir quelles sont les sources de la force dont on dispose et des objectifs poursuivis.

Pour retourner aux sources de cette force, il faut être conscient du fait que la volonté doit être une volonté politique.

Toutes les considérations qui se trouvent à la base du "plan Werner" ne sont pas uniquement des facteurs techniques, mais on y décèle aussi déjà une volonté politique commune. Cette volonté signifie qu'il faut vouloir l'unité et la liberté.

La liberté, c'est aussi le courage de défendre ses opinions.

Conscient de ce fait, le IIIe groupe est disposé à appuyer très loin dans cette voie les efforts entrepris par la Commission.

4. Intervention de M. Visocchi

M. Visocchi exprime sa reconnaissance aux collègues du IIIe groupe pour lui avoir donné l'occasion de poser certaines questions au président de la Commission sur les problèmes agricoles dans la Communauté.

La politique agricole commune est dans une impasse qui préoccupe beaucoup les représentants des organisations agricoles.

Le monde agricole est inquiet et tendu. Les prix communs sont restés fixes depuis bien des années, dans une période d'inflation aigüe.

Quant à la politique de modernisation des structures agricoles dont on parle depuis septembre 1967, dans le mémorandum 1980, et malgré la présentation des documents au Conseil, aucun pas en avant n'a été fait.

La Commission aurait dû présenter des propositions de prix pour la campagne 1971-1972 au plus tard le 1er août et ne l'a pas encore fait.

Dans la presse apparaissent les informations les plus contradictoires.

Les producteurs agricoles sont désorientés et leur inquiétude croît.

Le Conseil de ministres va discuter des prix agricoles. La plus grande préoccupation de la profession agricole est l'évolution de la politique commerciale plus ou moins commune, dont la politique agricole fait les frais.

Par ailleurs, le Conseil pourrait prendre une décision sur les prix agricoles avec comme alternative la politique de rénovation des structures et renvoyer les modifications socio-structurelles.

En fait, on ne peut pas substituer l'un à l'autre, puisque ces deux éléments sont complémentaires.

L'orateur demande donc au président de la Commission s'il ne pense pas que l'on doive mettre en oeuvre sur un plan pratique sa déclaration au Parlement européen c'est-à-dire faire en sorte que le Conseil de ministres prenne une décision raisonnable sur les prix agricoles et prenne une décision relative aux structures agricoles, donnant par exemple priorité aux mesures socio-structurelles immédiates, qui ont été présentées par la Commission dans la deuxième et la troisième des notes directives.

Il s'agit de relancer la politique agricole commune qui est stagnante.

5. Intervention de M. Germozzi

Permettez-moi, Monsieur le Président, de prendre la parole au nom et à la demande de mes collègues qui représentent les catégories des petits entrepreneurs, ceux des petites et moyennes entreprises de l'industrie et de l'artisanat. Que Monsieur le président Malfatti soit assuré que tous nos vœux l'accompagnent dans sa tâche et qu'il trouve ici l'expression de notre remerciement pour l'exposé détaillé qu'il a eu l'amabilité de faire sur tous les problèmes, qu'ils soient fondamentaux ou particulier, auxquels la Communauté aura à faire face. Je voudrais surtout lui exprimer notre satisfaction de voir qu'il apprécie les travaux du Comité et la part que prend ce dernier à la construction de cette Europe unie qui a été définie en termes politiques comme "une Communauté de stabilité et de progrès".

Monsieur le président Malfatti a soumis à notre réflexion le grand dessein d'une Europe unie, les grands traits d'une construction équilibrée et juste.

Monsieur Malfatti nous a assuré que le rôle du Comité économique et social - qu'il a qualifié de "complet et d'incisif" - sera renforcé à l'avenir et que, dans le cadre général des politiques globales, où s'inscrivent les politiques particulières, les liens entre la Commission et le Comité seront resserrés.

Nous l'en remercions, nous aussi, en tant que représentants des travailleurs indépendants dont les activités de production ont tant de valeur sur les plans économique et social et défendent tant de traditions propres à notre civilisation et à nos coutumes. Toutes ces activités si diverses tendent à renforcer ce réseau de production aux mailles serrées dont on ne peut faire abstraction.

Ces activités indépendantes, dynamiques et modernes, ont les moyens et les ressources - c'est-à-dire la ferme volonté, l'esprit d'initiative et d'entreprise, les capacités créatrices et techniques - qui leur permettent de s'insérer résolument dans le processus de développement des politiques communautaires. Elles sont à même de contribuer de façon positive à l'édification d'une société nouvelle, plus avancée, plus juste, qui mettrait fin aux déséquilibres et où s'incarnerait résolument l'esprit qui anima les créateurs du traité de Rome.

Nous désirons que ces activités soient développées, qu'elles gagnent en considération et qu'elles soient appréciées à leur vraie valeur, sur le plan des intérêts économiques et, davantage encore, sur celui des intérêts sociaux.

L'artisanat et les petites industries demandent que les politiques communautaires, qu'elles soient économiques ou sociales, leur réservent la place qui leur revient, que les capacités des entreprises de ce secteur soient davantage reconnues, qu'une politique de soutien efficace leur vienne en aide.

Ces secteurs ne peuvent pas, en fait, être considérés comme une survivance du passé, mais plutôt comme le tissu même de la société.

Il faut répéter sans ambages, que l'industrie et toute l'économie reposent sur les entreprises de taille modeste et notamment sur les entreprises artisanales. Il faut par conséquent revaloriser le rôle des petites et moyennes entreprises en les intégrant dans un processus de développement qui fasse ressortir leur capacité d'innovation et leur esprit d'entreprise et d'invention.

Au moment où la Communauté se propose de réaliser une politique industrielle commune, elle ne peut pas ignorer les exigences de l'artisanat et des petites industries, ni se refuser à étudier les meilleures solutions possibles dans une optique européenne.

Cela fait des années que nous nous battons pour cet objectif; cela fait des années que nous faisons des propositions, conscients que nous sommes de notre représentativité. La Communauté compte en effet plus de 4 000 000 d'entreprises artisanales qui emploient 8 000 000 d'ouvriers et 1 000 000 d'apprentis.

Ces chiffres prouvent que nous contribuons à résoudre le problème du plein emploi, que nous apportons un sang nouveau aux entreprises et que nous jouons un rôle irremplaçable. Voilà pourquoi nous réclamons une politique économique qui se proposerait de rétablir l'équilibre en éliminant les inconvénients que subissent les entreprises du fait de leur faible dimension.

Les demandes que nous formulons ne doivent pas apparaître comme des revendications sectorielles; elles sont inspirées par un profond désir de satisfaire - dans un effort solidaire et responsable, et en tenant compte de toutes les composantes de la vie économique et sociale de nos pays - les exigences d'un développement harmonieux de l'économie communautaire. Ces exigences ne sont pas, d'ailleurs, le seul fait de la technique; elles émanent également des Etats de la société.

Réponses de M. F.M. Malfatti, président de la Commission

Le président Malfatti, après avoir remercié les orateurs qui sont intervenus dans la discussion pour les paroles d'encouragement qu'ils ont formulées à l'égard de la Commission, prend acte de la volonté du Comité économique et social de remplir son rôle d'institution originale et de jouer le rôle de gardien du traité et de moteur de l'intégration, termes que l'on a beaucoup entendu ces derniers temps.

Démocrate, et dirigeant une institution démocratique, le président n'entend pas la volonté de coopérer, exprimée par le Comité, comme une offre formelle, mais bien au contraire, comme une nécessité qui va stimuler les rapports entre les deux institutions.

Le Comité économique et social, comme d'ailleurs les autres institutions de la Communauté, peut contribuer à corriger les erreurs qui pourraient être faites par la Commission de temps à autre et lever des équivoques qui pourraient également survenir.

M. Malfatti n'entend pas obtenir de la part du Comité une approbation immédiate sur les problèmes fondamentaux de la vie communautaire et la transformation de la Communauté en une union économique et monétaire, puisque le Comité sera en mesure le 10 décembre, de présenter ses observations aussi bien sur le "rapport Werner" que sur les propositions faites par la Commission.

La Commission apprécie l'engagement du Comité économique et social de respecter les dates, parce qu'il y aura un Conseil extrêmement important le 14 décembre.

Le président remercie M. Giunti pour le rapprochement historique qu'il a fait par rapport à une autre époque, en faisant allusion à l'union douanière qui, dans le cadre de l'élargissement, pourrait devenir une zone de libre échange, entraînant ainsi une dénaturation de tout ce que la Communauté a déjà acquis. De telles perspectives seraient d'autant plus néfastes à un moment où il y aurait des poussées protectionnistes en Europe, contre lesquelles la Communauté se bat avec beaucoup d'ardeur.

A plusieurs reprises, on a prétendu qu'il y avait une contradiction entre le problème de l'élargissement et le problème du renforcement.

M. Malfatti ne partage pas cet avis, puisque l'élargissement souhaité par la Communauté, c'est-à-dire passer d'une Communauté à six à une Communauté à dix, est un élément même du renforcement de la Communauté.

En fait, tout en négociant sur l'élargissement, la Communauté s'est fixé un objectif ambitieux, c'est-à-dire se transformer en une union économique et monétaire.

Ceci prouve en fait qu'il n'y a pas contradiction. Il faut refuser la zone de libre échange et réaliser une forme bien originale d'intégration communautaire.

M. Malfatti se déclare optimiste quant à ces objectifs, parce que la transformation de la Communauté en une union économique et monétaire ne dérive pas d'études technocratiques, aussi souhaitables soient-elles pour éclaircir certains problèmes, mais dérive d'une décision politique prise au plus haut niveau. La Haye a été extrêmement importante parce que l'on a décidé la transformation de cette Communauté en une Communauté de stabilité et d'expansion.

Donc, il y a renforcement de la Communauté et c'est à ce moment là qu'on a décidé d'ouvrir les négociations pour l'élargissement de la Communauté.

Il y a donc cohésion dans la stratégie. En effet, il ne faut pas craindre qu'il y ait une dénaturation de la Communauté par l'élargissement, parce qu'en fait l'élargissement et le renforcement vont de pair.

Répondant à M. Giunti, qui a parlé de phase préconstituante en se référant au passé, le président déclare qu'il s'agit d'un objectif aussi grandiose qu'il serait illusoire de penser qu'on puisse mener la tâche à bonne fin uniquement avec la collaboration, même intelligente, de quelques dizaines, de quelques centaines de personnes, dont quelques technocrates, quelques eurocrates, mais seulement avec l'aide des gouvernements qui sont représentés dans l'une des institutions de notre Communauté.

On peut mener un tel projet à bonne fin seulement s'il y a participation dans le cadre d'une Communauté démocratique de la part de l'opinion publique, c'est-à-dire des millions de personnes, des partenaires sociaux, des partis politiques, des syndicats, des parlements nationaux, des gouvernements.

C'est pour cette raison qu'au-delà même de la lettre du traité, le Comité économique et social a sa responsabilité. Il ne joue pas seulement un rôle de conseil pour les problèmes qu'on lui soumet, mais il peut également être un lien précieux pour sensibiliser des couches de plus en plus larges de l'opinion publique qui constitue un élément essentiel pour une transformation aussi profonde de la Communauté.

Cette profonde mutation ne peut se faire dans l'ombre. Il est essentiel qu'une modification de ce genre se fasse en plein jour. C'est pourquoi la Commission fera tout son possible pour mettre ces problèmes en lumière et fait appel à toutes les forces vives qui existent pour mener à bien cette tâche.

A M. Brenner, M. Malfatti adresse un remerciement particulier. M. Brenner a, dans son pays, des responsabilités bien lourdes, qui l'associent à des millions de travailleurs.

La Commission a été extrêmement heureuse de voir l'attention avec laquelle le DGB a suivi les problèmes que suscitait l'union économique et monétaire, et de lire les observations qui ont été faites par le DGB dans le document qu'il a envoyé à la Commission.

Pour ce qui est du déplacement ou du transfert des compétences politiques du niveau national au niveau communautaire, l'occasion d'étudier ce problème se présentera lors de l'examen des documents qui ont été soumis au Comité et qui démontrent que ce problème n'a pas été ignoré ou passé sous silence.

Dans les propositions présentées par la Commission, il en a été tenu compte, notamment dans le point 3 du projet de résolution qui a été présenté par la Commission au Conseil.

Il est certain que le renforcement des pouvoirs du Parlement européen constitue un problème important.

Il faut également voir où se situe le Parlement européen, dans quelle mesure la nouvelle Commission a renouvelé l'engagement qu'avait pris la Commission sortante, à savoir de présenter d'ici 1972 un projet pour le renforcement des pouvoirs du Parlement européen en matière budgétaire, et d'ici 1974, un projet sur les pouvoirs législatifs du Parlement.

Ce problème est extrêmement vaste, surtout en ce qui concerne la composition même du Parlement européen.

Lors du passage de la première étape à la deuxième étape, de l'union économique et monétaire, se posera un problème de modification du traité de Rome.

La modification du statut de l'assemblée parlementaire européenne ne nécessite pas une modification du traité de Rome, il s'agit d'une interprétation de l'article 138 du traité de Rome.

La Commission n'a pas un droit d'initiative en la matière, vu la procédure prévue par l'article 138 du traité de Rome, mais dans le cadre de cette procédure, il y a eu un "understatement". Le Conseil est en trains d'étudier les propositions présentées par l'assemblée européenne et pourrait examiner, définir et approuver le plus rapidement possible les procédures qui ont été avancées récemment par le Parlement européen.

En ce qui concerne l'union économique et monétaire, une telle tâche ne peut pas être confiée à quelques personnes, il faut que tous les partenaires sociaux soient impliqués. C'est pourquoi la Commission y a fait allusion dans les propositions, c'est-à-dire qu'elle prévoit une consultation périodique et approfondie des partenaires sociaux. C'est un sujet qui devra être approfondi.

En matière de politique sociale, M. Malfatti se déclare d'accord avec M. Brenner pour dire que la politique sociale ne doit pas être une sorte de remorque et qu'il faut catalyser les problèmes. Il ne faut pas se limiter à dresser un catalogue, mais insérer le tout dans une politique sociale à moyen terme. Ceci a été exprimé par la Commission sortante, et la Commission actuelle a l'intention de présenter un document qui servirait de base pour des discussions au sein des autres institutions européennes.

C'est un engagement qui a été pris devant le Parlement européen et que le président renouvelle devant le Comité économique et social.

Il n'y a pas lieu de parler de frustration du Comité économique et social parce que la juste valeur de ses opinions, ses avis, ses discussions, ne seraient pas appréciées au-delà de la rhétorique. Le traité de Rome donne son importance au Comité économique et social et la Commission en a conscience.

En ce qui concerne certaines thèses de M. Aschoff, qui a souligné la nécessité de reconnaître le prestige du Comité économique et social, la Commission est prête à étudier toute suggestion et donner le plus de publicité à ses travaux.

Plus on connaît l'opinion et les avis des partenaires sociaux intéressés, mieux on arrive à inciter les institutions qui ont des pouvoirs délibératifs, comme le Conseil, ou de proposition, comme la Commission. Dans la Communauté, il est nécessaire que tous les organes soient placés sur le même plan pour que toutes les forces vives soient mobilisées.

Répondant à M. Visocchi, le président Malfatti précise la position de la Commission sur les problèmes agricoles.

La Commission ne nie pas les problèmes difficiles de l'agriculture en Europe. Une solution ne sera pas apportée en s'occupant uniquement des prix, mais il faut voir l'ensemble, problème des prix et problème structurel, dans le contexte social.

La Commission est consciente de l'urgence d'une politique structurelle et régionale. Elle ne se soustraira pas à ses responsabilités. Le Conseil a des responsabilités et il a le droit de critiquer les propositions faites par la Commission, si elles ne sont pas justifiées.

Le président, en répondant à M. Germozzi, souligne l'importance des petites et moyennes entreprises industrielles et la force vive de la Communauté économique européenne que représente l'artisanat.

En conclusion, le président Malfatti fait appel au réalisme du Comité économique et social, en l'invitant à prendre conscience des problèmes que soulèvent, dans l'immédiat et pour l'avenir, les progrès vers une Europe unie.

x

x x

Le Comité a ensuite procédé à l'élaboration d'un certain nombre d'avis, à savoir sur :

1. l'"Evolution de la situation sociale dans la Communauté pendant l'année 1969"
(rapporteur : M. Fassina - Italie - groupe II - Travailleurs)

Cet avis comporte, d'une part, des considérations de caractère général relatives à une conception d'ensemble de la politique sociale, et d'autre part, quatre chapitres concernant respectivement la conférence de l'emploi et la situation de l'emploi, la réforme du Fonds social européen, l'intégration sociale et culturelle des travailleurs migrants, et le colloque de la jeunesse organisé par la Commission des Communautés européennes.

L'avis souligne en premier lieu le fait qu'une concertation systématique entre tous les promoteurs de mesures sociales peut faciliter la définition d'objectifs concrets en vue de la mise en oeuvre d'une politique sociale cohérente de la Communauté. Cette concertation doit être entendue dans le sens d'une confrontation et d'une recherche d'accord entre les parties intéressées dans le respect absolu de l'autonomie et de la responsabilité qui sont propres à chacune d'elles.

Après la discussion et l'examen du texte de l'avis de la section spécialisée pour les questions sociales, le Comité a adopté son avis par 71 voix pour, 4 voix contre et 11 abstentions.

2. la "Proposition de règlement du Conseil concernant la production et le commerce du miel"
(rapporteur : M. Wick - Allemagne - groupe I - Employeurs)

Cette proposition de règlement a pour but de faciliter la libre circulation du miel, en supprimant les entraves techniques existant actuellement. Ainsi, elle précise un certain nombre de règles de production pour les variétés les plus importantes de miel et traite entre autres de leur conditionnement et de leur étiquetage.

Cet avis du Comité économique et social a été adopté à l'unanimité, moins 1 voix contre.

3. la "Proposition d'une directive du Conseil modifiant la directive du Conseil du 9 avril 1968 concernant la commercialisation des matériels de multiplication végétative de la vigne"

(rapporteur : M. Wick - Allemagne - groupe I - Employeurs)

Ces dispositions s'inspirent du principe qu'il faut définir, pour tous les territoires de la Communauté pratiquant la viticulture, les variétés dont la culture y est autorisée. A cet effet, seuls les matériels de multiplication dont les variétés sont admises à la culture dans les Etats membres peuvent être commercialisés librement dans la Communauté.

Après examen du texte, le Comité a adopté son avis à l'unanimité.

4. la "Proposition de règlement du Conseil concernant la communication à la Commission des communautés européennes des programmes d'importation d'hydrocarbures" et la "Proposition de règlement du Conseil sur la communication des projets d'investissements d'intérêt communautaire dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité"

(rapporteur : M. Jansen - Pays-Bas - groupe III - Intérêts divers)

Le Comité a examiné, en présence de M. Haferkamp, vice-président de la Commission, ce point de l'ordre du jour.

Le Comité, dans son avis en date du 25 septembre 1969, sur la "Première orientation pour une politique énergétique communautaire", s'était déjà prononcé en faveur d'une information suffisante de la Commission au sujet de la situation et des perspectives énergétiques de la Communauté. Les propositions actuelles de la Commission visent exclusivement l'instauration d'une procédure d'information devant permettre à la Commission de recueillir des données sur les programmes à court terme des entreprises. Il y a lieu de souligner que ces propositions ne tendent nullement à mettre à la disposition de la Commission des moyens d'action ayant un caractère contraignant.

Le Comité a adopté son avis par 53 voix pour, 27 voix contre et 4 abstentions.

x

x x

- Quelques informations supplémentaires sur les avis émis par le Comité économique et social, lors de la 90e session plénière

- I - Avis du Comité économique et social sur l'"Evolution de la situation sociale dans la Communauté au cours de l'année 1969"(1)

Rapporteur général : M. Fassina - Italie (Travailleurs)

Lors de sa 90e session plénière, le 25 novembre 1970, le Comité a approuvé par 71 voix pour, 4 contre et 11 abstentions son avis sur l'"Evolution de la situation sociale dans la Communauté au cours de l'année 1969".

Le Comité a regretté de ne pas pouvoir rendre plus rapidement cet avis pour des raisons tenant à la procédure de renouvellement du mandat de ses membres.

(1) Le Comité économique et social a élaboré son avis en la matière sur la base des travaux effectués par sa section spécialisée pour les questions sociales, exercice 1966-1970 : présidée par M. Alders - Pays-Bas (Travailleurs); exercice 1970-1974 : présidée par M. Fassina - Italie (Travailleurs).

Conformément au souhait exprimé par la Commission, le Comité s'est plus particulièrement attaché à indiquer, dans son avis, les orientations qu'il pense devoir suggérer quant au développement et au renforcement de la politique sociale dans la Communauté.

Il a souligné le fait qu'une concertation systématique entre tous les promoteurs de mesures sociales peut faciliter la définition d'objectifs concrets en vue de la mise en oeuvre d'une politique sociale cohérente de la Communauté; cette concertation doit être entendue dans le sens d'une confrontation et d'une recherche d'accord entre les parties intéressées, dans le respect absolu de l'autonomie et de la responsabilité qui sont propres à chacune d'elles.

S'agissant des travaux en cours au sein du Conseil en matière de politique économique, le Comité estime que l'objectif final de l'union économique et monétaire doit être le progrès social par l'expansion économique, le plein et le meilleur emploi et la répartition équitable du revenu. Il constate par ailleurs avec satisfaction qu'une telle exigence est de plus en plus comprise avec les gouvernements des Etats membres.

Au sujet de la proposition de création d'un budget social européen faite par l'un des Etats membres, il estime que ce budget devrait être élaboré par la Commission en étroite collaboration avec les experts gouvernementaux ainsi que les représentants des organisations de toutes les catégories de la vie économique et sociale et devrait assurer la liaison avec les projections économiques et financières de la Communauté.

Le Comité a en particulier examiné les points suivants.

1. La conférence de l'emploi et la situation de l'emploi dans la Communauté

A la suite de la conférence de l'emploi, le Comité constate que le Comité des représentants permanents a été chargé de consulter en temps utile les organisations représentatives des différentes catégories économiques et sociales sur le statut, les compétences, les tâches et la composition d'un futur Comité permanent de l'emploi; ce Comité devrait à son avis se voir confier les trois tâches suivantes :

- faciliter et encourager la coordination entre les politiques de l'emploi des Etats membres;
- définir et coordonner les lignes directrices des activités des comités consultatifs existants;
- prendre des initiatives en vue d'élaborer et de concevoir une politique communautaire et dynamique de l'emploi en liaison avec le Comité pour la politique économique à moyen terme.

Compte tenu des conditions particulières d'élaboration de son avis, le Comité n'a pas pu présenter une analyse détaillée sur les problèmes de l'emploi; il a tenu toutefois à souligner l'importance qu'il attache à la mise en oeuvre d'une véritable politique communautaire coordonnée dans ce domaine, qui se révèle étroitement liée à la réalisation d'une union économique et qui devrait s'efforcer de promouvoir en particulier :

- un développement de l'appareil statistique concernant la main-d'oeuvre;
- une collecte systématique et une large diffusion de l'information sur les réalités de l'offre et de la demande d'emploi;
- un développement des services de placement des travailleurs;
- des efforts particuliers en matière de formation et de perfectionnement professionnels;
- une action pour encourager dans certaines situations de plein emploi le développement du travail à temps partiel, principalement pour les femmes.

Le Comité attire enfin l'attention sur le manque d'équilibre entre les actions européennes sur le plan général et celles consacrées aux divers secteurs.

2. La réforme du Fonds social européen

Même si sur certains points le Conseil semble s'être écarté tant des propositions de la Commission que de son propre avis, le Comité n'en estime pas moins que les principes arrêtés par le Conseil, par décision du 27 juillet 1970, sont de nature à transformer le Fonds en un instrument permettant de mener une politique plus active de l'emploi au sein de la Communauté.

Le Comité a en outre tenu à souligner que la collaboration des partenaires sociaux est indispensable dans l'intérêt même du succès de l'activité du Fonds social européen.

3. L'intégration sociale et culturelle des travailleurs migrants

Le Comité estime que l'intégration des travailleurs étrangers (qu'ils proviennent ou non de la Communauté) à l'environnement professionnel et social des pays d'accueil, représente une tâche particulièrement urgente surtout si l'on considère que ces travailleurs seront de plus en plus fréquemment accompagnés des membres de leur famille.

A cet égard, les mesures suivantes devraient rapidement être mises en oeuvre :

- les aides d'intégration devraient entrer en jeu assez tôt, si possible avant le départ des travailleurs de leur pays d'origine;
- le pays d'accueil devrait mettre à la disposition des travailleurs des logements appropriés également pour leur famille;
- ces travailleurs devraient avoir accès à tous les services compétents en matière d'aide sociale et médicale;
- des services de consultation et des centres de loisirs devraient être institués;
- des dispositions nécessaires devraient être prises pour permettre l'épanouissement de la personnalité des enfants des travailleurs étrangers et assurer leur instruction également dans leur langue maternelle;
- l'accès à la formation et au perfectionnement professionnels devrait s'effectuer aux mêmes conditions que celles qui sont accordées aux travailleurs nationaux.

Le Comité a enfin abordé le problème que constitue le véritable trafic de main-d'oeuvre concernant depuis quelques années des milliers de ressortissants des pays tiers et des pays membres; il demande à la Commission de procéder à cet égard à une enquête très sérieuse auprès des Etats membres et des autorités des pays tiers intéressés.

4. Colloque de la jeunesse organisé par la Commission

Le Comité constate au vu des actes du colloque que la jeunesse européenne a affirmé son inquiétude et de nombreuses réserves sur certains points de la construction européenne à cause de l'absence de finalité politique bien définie et de contrôle démocratique réel, des lenteurs de la réalisation de certains objectifs, en particulier de la subordination de la politique sociale à la politique économique, du rôle des pays européens à l'égard du tiers monde et de l'influence excessive des intérêts nationaux sur la décision communautaire.

Le Comité estime que, sur le fond, ces inquiétudes rejoignent en général ses propres préoccupations.

M. Rifflet, Conseiller principal au cabinet de M. Coppé, commissaire responsable des affaires sociales, a assisté aux débats; il a indiqué que la Commission tiendra compte, dans son mémorandum sur la politique sociale, des observations du Comité économique et social en matière de corrélations entre la politique sociale et les autres politiques, ainsi qu'en ce qui concerne les aspects sociaux de la réalisation d'une union économique et monétaire.

II - Avis du Comité économique et social sur la "Proposition de règlement du Conseil concernant la production et le commerce du miel"(1)

Rapporteur : M. Wick - Allemagne (Employeurs)

Le Comité a adopté à l'unanimité moins 1 voix son avis sur la "Proposition de règlement du Conseil concernant la production et le commerce du miel".

Cet avis, bien qu'il approuve en grandes lignes la proposition de la Commission, exprime toutefois certaines critiques à son sujet et propose un certain nombre de modifications au document de la Commission.

Le Comité estime notamment que les dispositions du règlement devraient être adaptées aux normes élaborées par la FAO OMS. dans le cadre des travaux du Codex Alimentarius.

De plus, il regrette que le règlement se limite aux problèmes que pose le commerce de miel et ne se préoccupe pas de la sauvegarde de l'apiculture. qui, elle, exerce une fonction indispensable pour plusieurs cultures agricoles.

En ce qui concerne le problème longuement discuté des récipients pouvant être utilisés pour la commercialisation du miel, le Comité a suivi la proposition de la Commission d'exclure les poids nets de 225 gr. et 450 gr., en admettant toutefois les poids nets de 125 gr., 250 gr., 500 gr., 750 gr., ainsi que les multiples de 500 gr.

Malgré les critiques de plusieurs membres, le Comité a également admis la disposition de l'article 5, paragraphe 1, point d). prévoyant l'obligation de déclarer, sur l'emballage ou l'étiquette du miel. le nom du pays d'origine ou la mention "miel étranger", respectivement pour le miel provenant entièrement ou partiellement de pays tiers.

x

x x

III - Avis du Comité économique et social sur les "Propositions de règlement du Conseil

- concernant la communication à la Commission des Communautés européennes des programmes d'importation d'hydrocarbures
 - sur la communication des projets d'investissement d'intérêt communautaire dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité" (2)
-

Rapporteur : M. Jansen - Pays-Bas (Activités diverses)

Le Comité a adopté par 53 voix contre 27 et 4 abstentions son avis sur les propositions de règlement du Conseil susmentionnées.

Dans son avis, le Comité, tout en donnant son accord de principe à l'instauration d'une procédure d'information permettant à la Commission de recueillir des données aussi homogènes et comparables que possible, a estimé devoir formuler un certain nombre d'observations au sujet des modalités proposées à cet effet.

(1) Pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par sa section spécialisée pour l'agriculture, présidée par M. Génin - France (Activités diverses)

(2) Pour l'élaboration de son avis, le Comité s'est basé sur les travaux effectués par sa section spécialisée pour les problèmes énergétiques (président : M. Ameye Belgique (Employeurs) dont les travaux ont été préparés par un groupe d'étude présidé initialement par M. Bouladoux et ensuite par M. Bornard.

Le Comité a exprimé l'avis que cette information pourrait être réalisée soit de manière directe, soit par l'intermédiaire des Etats membres, et il s'est efforcé de rendre plus souple la communication des données que les entreprises devraient fournir à la Commission, tout en insistant sur la nécessité de demander également des indications quant à l'effet des investissements sur le niveau de l'emploi et de faire participer les représentants des travailleurs et des utilisateurs à la consultation périodique des milieux intéressés qui a été prévue par la Commission.

Par ailleurs, le Comité, ayant constaté que les deux mesures envisagées se situent au niveau des instruments de la politique et non pas au niveau du cadre général d'action, n'a pas manqué de souligner que si une base d'information est absolument nécessaire avant d'engager toute action, le problème de la définition du cadre général d'action, des prévisions et de l'orientation à moyen terme se pose également avec une extrême urgence.

x

x x

IV - Avis du Comité économique et social sur la "Proposition d'une directive du Conseil modifiant la directive du Conseil du 9 avril 1968 concernant la commercialisation des matériels de multiplication végétative de la vigne"(1)

Rapporteur : M. Wick - Allemagne (Employeurs)

Le Comité économique et social a approuvé à l'unanimité son avis sur cette "Proposition de directive de la Commission, proposition qui avait pour objet de modifier les normes de commercialisation du matériel de reproduction de la vigne, en fonction de l'évolution de la réglementation viti-vinicole dans la Communauté".

(1) Pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par sa section spécialisée pour l'agriculture, présidée par M. Génin - France (Activités diverses)

III

91e SESSION PLENIERE DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL
(SESSION EXTRAORDINAIRE) TENUE LE 9 DECEMBRE 1970

La session extraordinaire du Comité économique et social s'est tenue à Bruxelles, le 9 décembre 1970, sous la présidence de M. J.D. Kuipers, son président.

Au cours de cette session le Comité a pris connaissance du rapport d'information de la section spécialisée pour les questions économiques concernant la réalisation par étape de l'union économique et monétaire dans la Communauté.

(Rapporteur : M. Ameye - Belgique - groupe I (Employeurs))

Compte tenu de la grève du personnel des Communautés européennes et des conditions de travail difficiles qui en résultèrent, l'assemblée plénière a décidé de remettre l'échange de vues sur ce rapport à la session plénière de janvier 1971.

IV

ACTIVITES DU SOUS-COMITE
"POLITIQUE ECONOMIQUE A MOYEN TERME"

(Président : M. Houthuys - Belgique - Travailleurs)

Au cours du dernier trimestre de l'année 1970, le sous-comité "Politique économique à moyen terme" s'est réuni les

20 octobre - 39e réunion
 29 30 octobre - 40e réunion
 13 novembre - 41e réunion
 2 décembre - 42e réunion

a) Réunion du 20 octobre

Le sous-comité a tout d'abord entendu le représentant de la Commission exposer le contenu essentiel du troisième programme de politique économique à moyen terme. L'avant-projet de ce programme, déjà adopté par le Comité de politique économique à moyen terme, sera soumis à la Commission dans des délais très brefs et devra être en principe adopté par le Conseil avant la fin de l'année.

Le sous-comité a donc décidé d'organiser ses travaux en fonction de cette échéance, et a désigné M. Kramer (Allemagne - Employeurs) comme rapporteur.

Enfin, en considération des liens existant entre le programme de politique économique à moyen terme et la réalisation par étape de l'union économique et monétaire, le sous-comité a exprimé le désir que des démarches soient entreprises afin que le Comité soit consulté sur le rapport "Werner".

b) Réunion des 29 30 octobre

Le sous-comité a procédé à l'examen des trois chapitres du projet de troisième programme de politique économique à moyen terme, à savoir :

- la nécessité pour la Communauté de se doter d'une stratégie cohérente à moyen terme,
- les perspectives économiques globales et leur compatibilité,
- les orientations pour la politique économique à moyen terme.

Le sous-comité a chargé son groupe de rédaction de procéder à l'élaboration d'un avant-projet d'avis.

c) Réunion du 13 novembre

Au cours de cette réunion, le sous-comité a procédé à l'examen des cinq premières pages de l'avant-projet d'avis sur le projet de troisième programme de politique économique à moyen terme.

Afin d'accélérer les travaux il a été convenu que les conseillers communiquent par écrit au secrétariat, dans les plus brefs délais leurs éventuelles observations sur la partie restante de l'avant-projet d'avis.

M. Houthuys a ensuite informé le sous-comité de la décision du président du Comité économique et social de

- a) charger la section spécialisée pour les questions économiques de la préparation d'un rapport d'information sur le "rapport Werner", et
- b) transmettre le "rapport Werner" au sous-comité afin que celui-ci puisse en tenir compte dans le cadre de l'élaboration de son avis sur le troisième programme de politique économique à moyen terme.

A cette occasion, le sous-comité a exprimé son vif regret du fait que le Comité économique et social n'ait pas été consulté pour avis sur un document aussi important.

d) Réunion du 2 décembre

Au cours de cette réunion, qui s'est tenue sous la présidence de M.Houthuys président, le sous-comité a procédé à l'examen détaillé de l'avant-projet d'avis sur le

"Projet de troisième programme de politique économique à moyen terme".

M. Kramer, rapporteur, a été chargé de la modification des avant-projets d'avis et de rapport sur la base des modifications écrites et orales proposées par les conseillers.

ACTIVITES DES SECTIONS SPECIALISEES

A. SECTION SPECIALISEE POUR L'AGRICULTURE

Président : M. Génin - France (Activités diverses)

Réunions tenues au cours de la période visée par ce bulletin :

13 octobre - 110e réunion
13 novembre - 111e réunion
15 décembre - 112e réunion

Lors de sa 109e réunion, tenue les 23 et 24 septembre 1970, la section spécialisée pour l'agriculture avait procédé à la constitution du groupe d'étude "Réforme de l'agriculture", dont les membres sont les suivants :

<u>Employeurs</u>	<u>Travailleurs</u>	<u>Activités diverses</u>
MM. Boureï Caprio De Bièvre Emo Capodilista Hemmer Schnieders (co-rapp.) Wick	MM. Bouladoux De Grave van Greunsven Kok Lappas Rossi (co-rapp.) Mme Weber	MM. Berns (rapp.) Bréart Canonge Dohrendorf Flan Dre de Koning Piga Ramaekers (prés.) Visocchi

Par ailleurs, se basant sur la composition du groupe d'étude "Vins moussoux" nommé antérieurement, la section a procédé à la création du groupe d'étude suivant :

<u>Employeurs</u>	<u>Travailleurs</u>	<u>Activités diverses</u>
MM. Masprone Peyromaure-Debord-Broca Wick	MM. Gerritse Merli Brandini Mourgues	MM. Bréart (prés.) Berns Canonge Dohrendorf Visocchi (rapp.)

De même pour le groupe d'étude "Miel" dont la composition est la suivante:

<u>Employeurs</u>	<u>Travailleurs</u>	<u>Activités diverses</u>
M. Wick (rapp.)	Mme Baduel Glorioso	MM. Canonge Ramaekers

Enfin, la section a désigné M. Wick, en qualité de rapporteur pour la demande d'avis relative aux semences (commercialisation).

a) Réunion du 13 octobre

Au cours de cette réunion la section a approuvé à l'unanimité ses avis et rapport sur la :

"Proposition d'une directive du Conseil portant prorogation d'un délai prévu à l'article 19 de la directive du Conseil du 6 octobre 1969, modifiant la directive du 26 juin 1964 relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches"

(Rapporteur : Gerritse - Pays-Bas - Travailleurs)

(sous réserve toutefois d'une modification) et sur la

"Proposition de directive du Conseil modifiant les directives du Conseil du 14 juin 1966, concernant la commercialisation des semences de betteraves, des semences de plantes fourragères, des semences de céréales, des plants de pommes de terre et la directive du Conseil du 30 juin 1969 concernant la commercialisation des semences de plantes oléagineuses et à fibres".

(Rapporteur : M. Wick - Allemagne - Employeurs)

La section a ensuite entamé ses travaux concernant la

"Proposition d'un règlement du Conseil relatif aux vins mousseux de qualité de la Communauté"

(Rapporteur : M. Visocchi - Italie - Activités diverses)

La section a entendu ensuite une introduction de la part d'un représentant de la Commission sur les propositions concernant la

"Réforme de l'agriculture"

et a procédé à une brève discussion générale en la matière.

Enfin, la section a désigné les membres du groupe d'étude "Glaces alimentaires" chargé de rédiger les avant-projets de rapport et d'avis concernant la

"Proposition de directive relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant les glaces alimentaires"

<u>Employeurs</u>	<u>Travailleurs</u>	<u>Activités diverses</u>
MM. Bourel (rapp.) De Bièvre Wick	MM. Kok Lappas (prés.) Mourgues	MM. Bréart Piga Ramaekers

b) Réunion du 13 novembre

Au cours de cette réunion, la section spécialisée pour l'agriculture a adopté à l'unanimité, ses avis et rapport sur la

"Proposition d'une directive du Conseil modifiant la directive du Conseil du 9 avril 1968 concernant la commercialisation des matériels de multiplication végétative de la vigne"

(Rapporteur : M. Wick - Allemagne - Employeurs)

En ce qui concerne la

"Proposition de règlement du Conseil concernant la production et le commerce du miel"

(Rapporteur : M. Wick - Allemagne - Employeurs),

la section a adopté ses avis et rapport à l'unanimité moins une abstention, après avoir apporté toutefois, un certain nombre de modifications au projet d'avis élaboré par le groupe d'étude.

La section spécialisée pour l'agriculture a ensuite abordé l'examen du

"Projet de règlement du Conseil instituant un régime de primes d'élimination des vaches et de primes à la non commercialisation du lait et des produits laitiers"

(Rapporteur : M. Debatisse - France - Activités diverses)

Au terme d'une discussion générale, la section a été amenée à constater que les divergences en son sein étaient telles quant à l'interprétation à donner à la proposition de la Commission en la matière, qu'une solution ne pouvait être présentement trouvée et qu'il convenait par conséquent de renvoyer la question au groupe d'étude.

Enfin, concernant l'organisation de ses travaux, la section a décidé :

- de nommer un groupe d'étude de trois membres pour l'étude de la proposition de la Commission concernant le financement des actions de publicité dans le secteur des plantes vivantes et des produits de la floriculture; les noms de ces personnes devant être communiqués ultérieurement;
- de confier à un seul rapporteur la préparation des travaux de la section sur la proposition de la Commission concernant les enquêtes à effectuer par les Etats membres dans le domaine du potentiel de production des plantations d'arbres fruitiers;
- de demander à M. Canonge de remplacer M. Bréart au sein du groupe d'étude "Glaces alimentaires".

c) Réunion du 15 décembre

Au cours de cette réunion, la section spécialisée a tout d'abord décidé de reporter l'élaboration de son avis sur la

"Proposition de directive du Conseil portant sixième modification de la directive du Conseil relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant les agents conservateurs pouvant être employés dans les denrées destinées à l'alimentation humaine"

(Rapporteur : M. Gerritse - Pays-Bas - Travailleurs)

à sa prochaine réunion, étant donné que la rédaction des projets d'avis et de rapport en la matière n'était pas achevée.

La section a ainsi pu consacrer toute la journée à l'élaboration de son avis concernant les vins mousseux.

Lors de la discussion générale, plusieurs membres ont défendu la thèse de ne pas élaborer un avis sur cette question, étant donné que la Commission prépare, actuellement, un nouveau texte concernant les vins mousseux. Selon cette thèse, la section devrait par conséquent se limiter à formuler le vœu d'être consultée sur le nouveau texte et s'exprimer sur le fond, à l'occasion de cette nouvelle consultation.

Toutefois, la section a décidé que le Comité économique et social étant consulté formellement par le Conseil, il convenait de rendre un avis sur le texte qui lui était actuellement soumis.

Aussi, après avoir apporté certaines modifications au projet d'avis, la section a-t-elle adopté son avis sur la

"Proposition de règlement concernant les vins mousseux de qualité de la Communauté"

par 18 voix pour et 4 abstentions.

De plus, la section a procédé à l'organisation de ses travaux, concernant les nouvelles demandes d'avis, et a notamment désigné un groupe d'étude chargé d'élaborer les projets de rapport et d'avis sur la

"Proposition de directive du Conseil relative au financement des actions de publicité dans le secteur des plantes vivantes et des produits de la floriculture"

qui se compose comme suit :

	<u>Employeurs</u>	<u>Travailleurs</u>	<u>Activités diverses</u>
M	MM. Emo Capodilista Schrijvers Wick	MM. Costantini (prés.) Bouladoux Lappas	MM. Canonge (rapp.) de Koning Visocchi

Enfin, il a été décidé d'ajouter M. Berns à la liste des membres du groupe d'étude "Glaces alimentaires" et de remplacer dans ce même groupe d'étude, M. Bréart décédé, par M. Canonge.

B. SECTION SPECIALISEE POUR LES QUESTIONS ECONOMIQUES

Présidence : M. de Précigout - France (Employeurs)

Au cours de ce trimestre, la section spécialisée pour les questions économiques s'est réunie les :

7 octobre - 71e réunion
9 novembre - 72e réunion
26 novembre - 73e réunion

a) Réunion du 7 octobre

Lors de cette réunion, la section spécialisée a procédé à l'organisation des travaux dans les différents domaines soumis à son attention.

Après un exposé d'un représentant de la Commission sur le

"Mémorandum de la Commission au Conseil concernant la politique industrielle de la Communauté".

la section a désigné M. Kramer comme rapporteur et constitué un groupe d'étude "Politique industrielle" dont la composition est la suivante :

<u>Employeurs</u>	<u>Travailleurs</u>	<u>Intérêts divers</u>
MM. Arena	MM. Brenner	MM. Charbo
Bourel	Gerritse	Dohrendorf
De Bièvre	Mme Hesse	<u>Gingembre</u> (co-rapp.)
Hemmer	MM. Lappas	Kolbenschlag
Hipp	Merli Brandini	Malterre
<u>Kramer</u> (rapp.)	Soulat	Purpura
Minola	ter Heide	Ramaekers
Renaud	<u>Ventejol</u> (prés.)	Visocchi

La section a par ailleurs entendu un exposé sur la "Proposition de règlement du Conseil portant établissement d'un statut de société anonyme européenne"

Un groupe d'étude "Société européenne" a été constitué et est composé de la façon suivante :

<u>Employeurs</u>	<u>Travailleurs</u>	<u>Intérêts divers</u>
MM. <u>Ameye</u> (prés.)	Mme Baduel Glorioso	MM. <u>Aschoff</u> (co-rapp.)
Giunti	MM. <u>Brenner</u> (rapp.)	De Bruyn
Jonker	Debunne	Dohrendorf
Peyromaure-Debord-Broca	van Greunsven	Lecuyer
van Campen	Schmidt	Purpura
Wick	Ventejol	Ramaekers

En ce qui concerne, d'une part, la

"Proposition d'une deuxième directive du Conseil sur les garanties qui sont exigées des sociétés pour protéger les intérêts, tant des associés que des tiers, en ce qui concerne la constitution de la société anonyme ainsi que le maintien et les modifications de son capital"

et d'autre part, la

"Proposition d'une troisième directive du Conseil tendant à coordonner les garanties qui sont exigées dans les Etats membres des sociétés, au sens de l'article 58, paragraphe 2 du traité, pour protéger les intérêts, tant des associés que des tiers, en ce qui concerne les fusions des sociétés anonymes",

la section spécialisée a constitué un groupe d'étude "Droit de sociétés" dont la composition est la suivante :

<u>Employeurs</u>	<u>Travailleurs</u>	<u>Intérêts divers</u>
MM. De Bièvre Giunti Peyromaure-Debord-Broca Wick	MM. Dalla Chiesa <u>Gerritse</u> (prés.) Schmidt Ventejol	MM. <u>Aschoff</u> (rapp.) Charbo De Bruyn Lecuyer

Le groupe d'étude "Ententes", constitué par la section est composé de la façon suivante :

<u>Employeurs</u>	<u>Travailleurs</u>	<u>Intérêts divers</u>
MM. Minola van Campen (rapp.) Wick	MM. De Grave ter Heide Mme Hesse (prés.)	MM. Gingembre Illerhaus (co-rapp.) Lecuyer

La section spécialisée a en outre chargé un groupe de rédaction "Carte verte" de l'organisation des travaux en ce qui concerne la

"Proposition de directive concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à l'assurance de la responsabilité civile résultant de l'usage de véhicules automoteurs, et au contrôle à la frontière de l'obligation d'assurer cette responsabilité".

La composition de ce groupe est la suivante :

<u>Employeurs</u>	<u>Travailleurs</u>	<u>Intérêts divers</u>
M. Peyromaure-Debord-Broca (rapp.)	M. van Greunsven	M. Aschoff

Enfin, en ce qui concerne les propositions de directive concernant les entraves techniques aux échanges, la section spécialisée a décidé de reconstituer un groupe d'étude "Entraves techniques" dont la composition est la suivante:

<u>Employeurs</u>	<u>Travailleurs</u>	<u>Intérêts divers</u>
MM. Ameye Giunti Hipp	MM. Bouladoux (prés.) Lappas Merli Brandini	MM. Lécuyer Ramaekers Visocchi

Les rapporteurs suivant ont été désignés :

- M. Ramaekers
(Proposition de directive concernant les boissons rafraichissantes sans alcool et les eaux minérales naturelles),
- M. Lecuyer
(Proposition de directive concernant les instruments de mesurage et les méthodes de contrôle métrologique).

b) Réunion du 9 novembre

Au cours de cette réunion, la section a organisé ses travaux en vue de l'élaboration d'un rapport d'information sur le

"Rapport au Conseil et à la Commission concernant la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire dans la Communauté"(plan Werner)

Elle a constitué le groupe d'étude "Union économique et monétaire" dont la composition est la suivante :

<u>Employeurs</u>	<u>Travailleurs</u>	<u>Activités diverses</u>
MM. <u>Ameye</u> (rapp.) De Bièvre Camman Giunti Jonker	MM. Dalla Chiesa De Grave Gerritse Mme Hesse MM. Lappas <u>Ventejol</u> (co-rapp.)	MM. <u>Aschoff</u> (prés.) Berns De Bruyn Gingembre Ramaekers Visocchi

c) Réunion du 26 novembre

Au cours de cette réunion, qui s'est tenue sous la présidence M. de Précigout, président, la section a procédé à l'examen détaillé du projet de rapport d'information concernant la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire dans la Communauté. M. Ameye, rapporteur, a été chargé de modifier le rapport d'information, en tenant compte des propositions qui ont été présentées par les conseillers. Il a été décidé de soumettre ce texte adapté à un dernier examen du président de la section, de M. Ventejol, co-rapporteur, et de M. Aschoff, président du groupe d'étude, de l'adresser ensuite à tous les conseillers et de le présenter à la session plénière extraordinaire des 9 et 10 décembre.

La section spécialisée a également procédé à l'organisation de ses travaux sur les nouvelles saisines qui lui ont été confiées par le bureau du Comité.

Un groupe d'étude "Harmonisation douanière" a été constitué en vue de l'élaboration des projets d'avis et de rapport sur les propositions de directives relatives au "Transit communautaire" et aux "Manipulations effectuées dans les entrepôts douaniers et dans les zones franches". Ce groupe d'étude est composé de façon suivante :

<u>Employeurs</u>	<u>Travailleurs</u>	<u>Activités diverses</u>
MM. De Bièvre Kramer Renaud (prés.)	MM. Bouladoux De Grave (rapp.) Merli Brandini	MM. Aschoff Visocchi

Le groupe d'étude "Entraves techniques" a été chargé de l'élaboration des projets de rapport et d'avis sur la

"Proposition de directive relative au matériel électrique utilisable en atmosphère explosive"

(Rapporteur : M. Lecuyer - France - Activités diverses).

En ce qui concerne la

"Proposition de directive du Conseil relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant la bière",

dont l'examen a déjà été confié au groupe d'étude "Entraves techniques", la section spécialisée a désigné M. Visocchi en tant que co-rapporteur.

C. SECTION SPECIALISEE POUR LES QUESTIONS SOCIALES

Président : M. Fassina - Italie (Travailleurs)

La section spécialisée pour les questions sociales s'est réunie les :

16 octobre - 56e réunion

5 novembre - 57e réunion

Lors de sa 55e réunion, tenue le 23 septembre 1970, la section spécialisée pour les questions sociales avait procédé à la constitution des groupes d'étude suivants :

1. "Evolution sociale 1969"

<u>Employeurs</u>	<u>Travailleurs</u>	<u>Activités diverses</u>
MM. Balke (prés.) Bernaert van Campen Giunti Renaud	MM. Fassina (rapp.) Houthuys Kok Mourgues Mme Weber	MM. De Bruyn Gingembre (co-rapp.) Kolbenschlag Rollinger Visocchi

2. "Formation professionnelle"

<u>Employeurs</u>	<u>Travailleurs</u>	<u>Activités diverses</u>
MM. Balke Bernaert van Campen Ceyrac Giunti	MM. Constantini Kok Mourgues Schmit Mme Weber (rapp.)	MM. Kolbenschlag Lecuyer Noddings Purpura Germozzi (prés.)

3. "Politique industrielle"

<u>Employeurs</u>	<u>Travailleurs</u>	<u>Activités diverses</u>
MM. Balke (co-rapp.) Bernaert Ceyrac Giunti	MM. Alders Muhr Rossi Soulat (rapp.)	MM. De Bruyn (prés.) Gingembre Illerhaus Piga

a) Réunion du 16 octobre

Au cours de cette réunion, la section a entendu un exposé de représentant de la Commission, lequel a fait ressortir les aspects sociaux du Mémoire de la Commission sur la

"Politique industrielle"

(Rapporteur : M. Soulat - France - Travailleurs)

Un large débat a suivi cet exposé.

La section a également entériné la demande de M. Houthuys qui demandait à être remplacé par M. Alders au sein du groupement d'étude "Evolution sociale".

b) Réunion du 5 novembre

Au cours de cette réunion la section a adopté à l'unanimité son avis sur:

"L'évolution de la situation sociale dans la Communauté au cours de l'année 1969",

(Rapporteur : M. Fassina - Italie - Travailleurs)

permettant ainsi qu'au Comité de délibérer sur cette question au cours de la session plénière de fin novembre.

D. SECTION SPECIALISEE POUR LES TRANSPORTS

Président : M. Hoffmann - Allemagne (Travailleurs)

La section spécialisée pour les transports s'est réunie les

12 novembre - 61e réunion

8 décembre - 62e réunion

Dans le cadre de sa 60e réunion (constitutive), tenue le 24 septembre 1970, la section spécialisée pour les transports a procédé à l'organisation de ses futurs travaux et a décidé que :

- a) en matière d'étude-pilote, elle consacrera sa 61e réunion du 12 novembre et, le cas échéant, sa 62e réunion du 8 décembre. à l'examen et à l'approbation du projet de rapport d'information élaboré en cette matière par son rapporteur, M. Bodart;
- b) pour le cas où elle serait saisie d'un avis complémentaire sur les propositions "carte verte droit d'établissement" ses travaux seraient préparés par un groupe d'étude dont la composition serait la suivante :

<u>Employeurs</u>	<u>Travailleurs</u>	<u>Activités diverses</u>
MM. Caprio Jonker Renaud (rapp.) (droit d'établissement)	MM. Dalla Chiesa (prés.) Hildgen Mourgues	MM. Canonge Illerhaus Visocchi (rapp.) (carte verte)

a) Réunion du 12 novembre

Cette réunion a été exclusivement consacrée à une première lecture du projet de rapport d'information sur l'"Etude-pilote" préparé par M. Bodard, rapporteur et MM. Renaud, Geile, Delacarte et Hoffmann, co-rapporteurs au sein d'un groupe d'étude présidé par M. ter Heide.

Les discussions que cette première lecture a suscitées ont démontré à nouveau la complexité et les difficultés considérables des problèmes soulevés par ladite étude-pilote. Aussi, la section n'a-t-elle pas estimé opportun de procéder à une adaptation des chapitres examinés du projet de rapport en cours de séance, mais elle a prié le rapporteur de se charger de cette tâche.

b) Réunion du 8 décembre

Au cours de cette réunion qui s'est tenue sous la présidence de M. Hoffmann, président, la section a examiné et approuvé son avis complémentaire sur les

"Propositions de directives du Conseil concernant la réalisation de la liberté d'établissement pour les activités non salariées de transport de marchandises et de voyageurs par route et par voie navigable".

(Rapporteur : Renaud - France - Employeurs)

E. SECTION SPECIALISEE POUR LES ACTIVITES NON SALARIEES ET LES SERVICES

Président : M. Rollinger - Luxembourg (Activités diverses)

Au cours du dernier trimestre de l'année 1970, la section spécialisée pour les activités non salariées et les services a tenu une réunion le

6 octobre - 55e réunion

Réunion du 6 octobre

La section a tout d'abord entendu des exposés de plusieurs représentants de la Commission concernant la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services pour les activités non salariées

- du vétérinaire
- du domaine financier, économique et comptable (experts-comptables)
- du commerce ambulancier
- de transport de marchandises et de voyageurs par route et de transport de marchandises et de voyageurs par voie navigable (transporteurs)

La section a procédé ensuite à la désignation des rapporteurs, et à la constitution des groupes d'étude dont la composition est la suivante :

1. "Vétérinaires"

<u>Employeurs</u>	<u>Travailleurs</u>	<u>Activités diverses</u>
MM. Caprio Schrijvers Schnieders (prés.)	MM. Fassina van Greunsven Mme Hesse	MM. Chabrol (rapp.) Eckel Piga

2. "Experts-comptables"

<u>Employeurs</u>	<u>Travailleurs</u>	<u>Activités diverses</u>
MM. Ameye Nicolay	MM. van Greunsven (prés.) Mme Weber	MM. De Bruyn (rapp.) Eboli Gingembre

3. "Commerce ambulant"

<u>Employeurs</u>	<u>Travailleurs</u>	<u>Activités diverses</u>
MM. Hemmer Nicolay Peyromaure-Debord-Broca (rapp.)	Mmes Baduel Glorioso Hesse (prés.)	MM. Gingembre Kolbenschlag

4. "Transporteurs"

<u>Employeurs</u>	<u>Travailleurs</u>	<u>Activités diverses</u>
MM. Caprio Hemmer Hipp	MM. Dalla Chiesa De Grave Hildgen (rapp.)	MM. Jansen Lecuyer Germozzi (prés.)

F. SECTION SPECIALISEE POUR LES PROBLEMES ENERGETIQUES

Président : M. Ameye - Belgique (Employeurs)

a) Réunion du 23 septembre

La section spécialisée pour les problèmes énergétiques a tenu sa 8e réunion à Bruxelles, le 23 septembre 1970.

Au cours de cette réunion la section a désigné les membres d'un groupe d'étude chargé de poursuivre les travaux relatifs à l'élaboration d'un projet d'avis et d'un projet de rapport sur la

"Proposition de règlement du Conseil sur la communication des projets d'investissement d'intérêt communautaire dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité"

et sur la

"Proposition de règlement du Conseil concernant la communication à la Commission des Communautés européennes des programmes d'importation d'hydrocarbures".

<u>Employeurs</u>	<u>Travailleurs</u>	<u>Activités diverses</u>
MM. De Bièvre Giunti Kramer Renaud	MM. Bornard (prés.) Costantini Delourme Schmidt Ventejol	MM. Aschoff Bodart Chabrol Jansen (rapp.) Piga

b) Réunion du 10 novembre

Au cours de cette réunion, la section a tout d'abord entendu un exposé introductif du représentant de la Commission sur l'état des travaux relatifs aux

"Proposition de règlement du Conseil sur la communication des projets d'investissements d'intérêt communautaire dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité",

"Proposition de règlement du Conseil concernant la communication à la Commission des Communautés européennes des programmes d'importations d'hydrocarbures"

dans les autres institutions, et de leur évolution probable lors des discussions à venir au sein du Conseil.

La section a procédé ensuite à une discussion d'ensemble sur le projet d'avis élaboré par le groupe d'étude.

Sous réserve de quelques modifications d'ordre mineur, la section a chargé le rapporteur d'adapter le texte du rapport, en fonction de la discussion.

Lors du vote final, l'avis a été adopté par 11 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions.

G. SECTION SPECIALISEE POUR LES PROBLEMES NUCLEAIRES

Président : M. Purpura - Italie (Activités diverses)

La section spécialisée pour les problèmes nucléaires a tenu sa 6e réunion à Bruxelles le 24 septembre 1970.

Lors de cette réunion, la section a entendu une déclaration de son président sur l'état d'avancement des travaux communautaires dans le domaine nucléaire.

A l'issue de son exposé, le président a informé les membres de la section qu'il envisageait d'entreprendre des démarches auprès des instances compétentes de la Commission, afin que la section puisse être informée dans les meilleurs délais des récentes propositions élaborées par la Commission dans le secteur nucléaire.

H. SECTION SPECIALISEE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OUTRE-MER

Président : M. Hipp - Allemagne (Employeurs)

La section spécialisée pour le développement de l'Outre-Mer a tenu sa 25e réunion à Bruxelles le 24 septembre 1970.

La section a procédé à la désignation des membres d'un groupe d'étude chargé de poursuivre les travaux relatifs à l'élaboration d'un projet de rapport d'information sur "les lignes directrices pour un accord international dans le secteur des matières grasses" :

<u>Employeurs</u>	<u>Travailleurs</u>	<u>Activités diverses</u>
MM. Hipp Masprone (prés.)	MM. Alders Hauenschild Kok	MM. Bodart (rapp.) Charbo Dohrendorf Flandre

VI

VISITES OFFICIELLES DU PRESIDENT DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIALA. Visite au Conseil économique et social français

Le président du Comité économique et social des Communautés européennes, M. J.D. Kuipers, a été reçu le 3 novembre 1970 par M. Emile Roche, président du Conseil économique et social à Paris. Les deux présidents se sont entretenus sur les travaux actuels et futurs de leurs assemblées respectives.

B. Visites aux institutions européennes

M. J.D. Kuipers, a été reçu en audience le 10 novembre 1970 par M. W. Scheel, président du Conseil des Communautés européennes. Les deux présidents se sont entretenus notamment des relations du Comité avec le Conseil et ont évoqué certaines questions relatives au plan Werner et à l'adhésion de la Grande-Bretagne.

Cette visite suit celle que le président du Comité économique et social a rendu le 10 octobre 1970 au président de la Commission, M. F.M. Malfatti.

Lors de ces rencontres, le président J.D. Kuipers était accompagné par le secrétaire général du Comité économique et social, M. J. Genton, et par son chef de cabinet, M. van Notten.

Le président du Comité a rendu visite au Parlement européen le 17 novembre 1970, où il a été accueilli par M. Scelba.

Les deux présidents se sont entretenus notamment des relations du Comité avec le Parlement.

Suite à cet entretien, le président J.D. Kuipers a assisté aux travaux de l'assemblée plénière du Parlement.

Lors de cette visite, M. J.D. Kuipers était accompagné par le secrétaire général du Comité économique et social, M. Jacques Genton, et par M. van Notten.

VII

PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS DIVERSESAssemblée générale de la
Confédération européenne
de l'agriculture

(du 5 au 9 octobre 1970
à Florence)

Cette Confédération, qui regroupe les producteurs agricoles de 14 pays européens, a pour objectif de représenter et de défendre les intérêts de l'agriculture européenne et de contribuer au progrès économique et social.

Le président du Comité, M. J.D. Kuipers, invité à cette manifestation, a délégué M. Génin, président de la section spécialisée pour l'agriculture, et MM. Bréart et Visocchi, membres, pour représenter le Comité économique et social.

IXe Congrès national de
l'Office culturel européen
de coopération économique

(les 9 et 10 octobre 1970
à Marseille)

M. Gabriel Ventejol, vice-président du Conseil économique et social français et membre du Comité économique et social, a présenté à cette occasion un exposé sur la stratégie des entreprises et le syndicalisme.

Au cours de cet exposé, M. Ventejol a mis en exergue les nouveaux problèmes que rencontrent les syndicalistes devant le développement des sociétés multinationales. A ce sujet, M. Ventejol a indiqué que l'une des préoccupations essentielles des différents mouvements syndicaux nationaux devait être de s'engager dans la voie d'un syndicalisme intégré de caractère multi-national.

Dans cette perspective, l'orateur a insisté tout particulièrement sur la nécessité d'aboutir rapidement à l'élaboration d'un statut de la société anonyme européenne faisant une place satisfaisante au syndicat. Dans l'immédiat, l'orateur estime qu'un premier pas pourrait être fait dans cette voie en recherchant la multiplication des conventions collectives européennes.

Le secrétariat du Comité était représenté par M. J.P. Teisseire, chef de cabinet du secrétaire général.

Congrès international des
fabricants de spécialités
pharmaceutiques grand public

(du 11 et 14 octobre 1970
à Baden-Baden)

L'association européenne des spécialités pharmaceutiques grand public a tenu un congrès international à Baden-Baden sur le thème : efficacité, sécurité, mise sur le marché et administration des médicaments grand public.

Le secrétariat du Comité économique et social a été représenté par M. Graziosi, administrateur principal.

Vortragsveranstaltung der
Zentralarbeitsgemeinschaft des
Verkehrsgewerbes

(13 octobre 1970 à Francfort)

Le Comité économique et social, invité à cette manifestation, a été représenté par M. Müllers, administrateur.

XIXe Congrès du Conseil national
des économies régionales
et de la productivité

(du 15 au 17 octobre 1970
à Besançon)

Invité à participer à cette manifestation, le secrétariat du Comité économique et social était représenté par M. O. Kuby, chef de division.

Congrès annuel du "Bundesverband
des deutschen Güterfernverkehrs"

(2 et 3 novembre 1970 à
Wiesbaden)

Ce Congrès a examiné notamment les problèmes de la concurrence et les perspectives d'avenir des transports de marchandises par route.

Le secrétariat du Comité économique et social était représenté par M. Vermeylen, administrateur principal.

